

# Encore régler la note

Dépenses COVID 19 des gouvernements  
fédéral et provinciaux

David Macdonald





**CCPA**  
CANADIAN CENTRE  
for POLICY ALTERNATIVES  
CENTRE CANADIEN  
de POLITIQUES ALTERNATIVES

**ISBN 978-1-77125-569-1**

Ce rapport est disponible gratuitement à  
[www.policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca).

#### **S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...**

**Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.**

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité — et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez [www.policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca) ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

*Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.*



#### **À PROPOS DES AUTEURS**

*David Macdonald* est économiste principal au Centre Canadien de politiques alternatives.

#### **REMERCIEMENTS**

L'auteur tient à remercier les personnes suivantes qui ont révisé les versions précédentes du présent rapport et de son ensemble de données : Simon Enoch, Iglia Ivanova, Josh Brandon, Andrew McNeill, Bill Moore-Kilgannon, Randy Robinson et Christine Saulnier. Merci également au Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario d'avoir généreusement partagé la méthodologie et les calculs détaillés tirés de son rapport du 10 septembre intitulé « Mesures fédérales et provinciales de réponse à la COVID 19 ». Merci également à plusieurs ministères provinciaux des Finances d'avoir partagé des renseignements budgétaires détaillés.

## **Encore régler la note**

### **5 Sommaire**

5 Vue d'ensemble des mesures directes

6 Aperçus provinciaux

### **12 Introduction**

### **14 Résumé des résultats**

### **15 Fonds COVID-19 non attribués**

### **19 Mesures directes par type**

28 Terre-Neuve-et-Labrador

29 Île-du-Prince-Édouard

31 Nouvelle-Écosse

33 Nouveau-Brunswick

34 Québec

36 Ontario

38 Manitoba

40 Saskatchewan

42 Alberta

44 Colombie-Britannique

### **47 Conclusion**

### **49 Méthodologie**

### **51 Annexe**

### **55 Notes**



# Sommaire

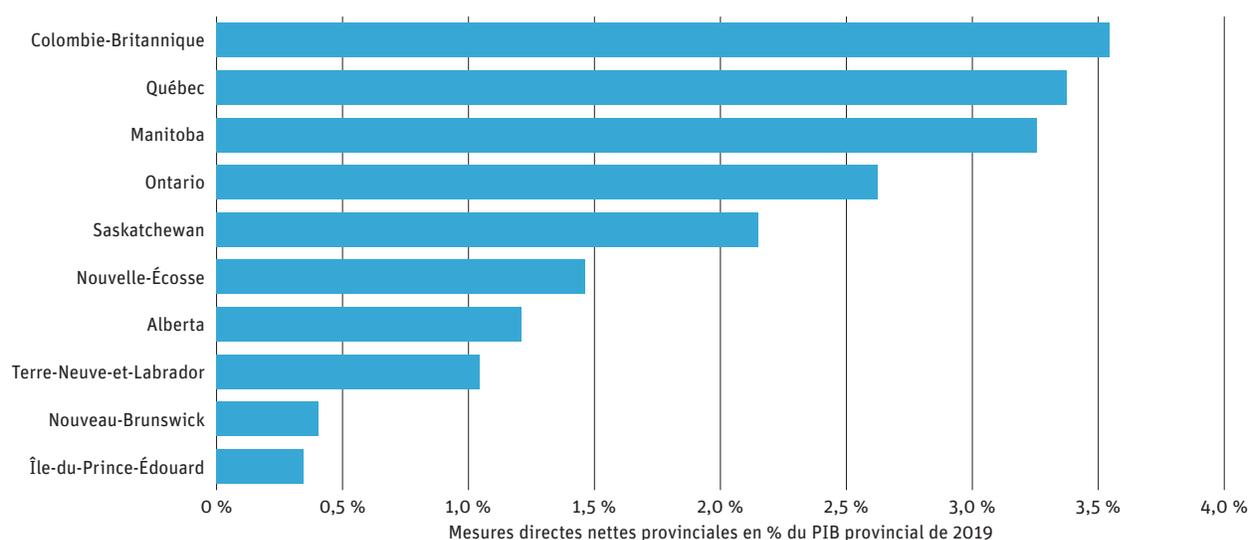
LES GOUVERNEMENTS CANADIENS ont absorbé des dépenses jamais vues pour combattre les nombreuses répercussions de la COVID-19 sur les particuliers, les entreprises, les travailleurs et les communautés. Le présent rapport se veut la mise à jour d'une analyse précédente portant sur les fonds dépensés par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada afin de financer les initiatives liées à la COVID-19. Il intègre la toute dernière série de budgets du printemps 2021. À l'instar de sa version antérieure, il arrive à la conclusion que le gouvernement fédéral continue d'assumer la part du lion de la facture des mesures liées à la COVID-19. Pour les trois exercices terminés en 2020–2021, la valeur totale de ces mesures, tant au palier fédéral que provincial, atteint désormais près de 620 milliards de dollars – une augmentation par rapport au montant de 591 milliards de dollars établi en janvier.

---

## Vue d'ensemble des mesures directes

En date du budget fédéral du printemps, les mesures directes du palier fédéral en lien avec la COVID-19 – telles que la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), la partie remise de dette du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et ses programmes de remplacement, ainsi que le financement des soins de santé, des services de garde d'enfants, des écoles, des infrastructures et des municipalités – représentent 336 milliards de dollars de dépenses directes,

**FIGURE A** Mesures directes nettes liées à la COVID 19 et PIB, par province



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

auxquels s'ajoutent 29 milliards de dollars de transferts aux provinces, pour une contribution fédérale totale de 366 milliards de dollars. Les provinces, pour leur part, ont contribué à hauteur de 57 milliards de dollars supplémentaires. En d'autres mots, le gouvernement fédéral a couvert 86 % de toutes les dépenses liées à la COVID-19, et les provinces en ont couvert 14 %. C'est un changement comparativement au rapport de janvier, qui estimait que le gouvernement fédéral couvrait 92 % des coûts contre seulement 8 % pour les provinces.

## Aperçus provinciaux

Si l'on exclut les dépenses fédérales, c'est le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique qui a le plus contribué à la lutte contre la COVID-19, à raison de 3,5 % de son PIB. Le Québec arrive deuxième avec un ratio de 3,4 %, et le Manitoba troisième avec 3,3 %, l'Ontario se situant à 2,6 %, soit un point de pourcentage de moins que la Colombie-Britannique. Les provinces de l'Atlantique (l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador) occupent le bas de l'échelle, étant celles qui ont le moins contribué, même compte tenu de leur population beaucoup moins nombreuse. Fait à noter, ces provinces ont subi moins de répercussions de la

COVID-19. Cependant, l'Alberta, qui se débat toujours avec un niveau élevé de transmission, figure parmi les provinces qui ont le moins dépensé, avec 1,2 % de son PIB, ce qui représente environ le tiers de la Colombie-Britannique ou du Québec. Les paragraphes suivants donnent un aperçu des mesures de soutien par province (principalement financées par le gouvernement fédéral), du montant le plus élevé par habitant au montant le plus bas.

**Alberta (voir page 42) :** Avec 12 350 \$ par personne, les Albertains sont ceux qui ont reçu le plus de soutien lié à la COVID-19 parmi toutes les provinces, et le coût de ce soutien a été principalement assumé par le gouvernement fédéral (à 92 %, comparativement à 8 % pour le gouvernement provincial). En fait, l'Alberta est la province qui a bénéficié du niveau d'aide fédérale le plus élevé, soit 11 410 \$ par personne. La catégorie de soutien la plus importante a été celle des entreprises, avec l'équivalent de 6 370 \$ par personne en mesures directes. La plus grande partie de cette somme (92 %) est provenue du gouvernement fédéral par l'entremise de la SSUC (17,5 milliards de dollars) et de la partie remise de dette du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC, 1,9 milliard de dollars). Le soutien aux particuliers a été la deuxième catégorie en importance et a représenté 3 940 \$ par personne, cette somme provenant pour l'essentiel du gouvernement fédéral. Les principaux programmes fédéraux de soutien aux particuliers ont été la PCU, qui a fourni 8,8 milliards de dollars, la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), avec 3,5 milliards de dollars, ainsi que les bonifications de l'assurance-emploi (AE), qui ont apporté 1,3 milliard de dollars aux sans-emploi de l'Alberta. Au moment de publier le rapport de janvier, la province n'avait pratiquement pas demandé d'argent en complément salarial fédéral pour ses travailleurs essentiels à faible revenu. Mais plus tard, l'Alberta a annoncé qu'elle entendait se prévaloir pleinement de ces fonds fédéraux, soit 348 millions de dollars qui, s'ajoutant à 116 millions de dollars d'argent provincial, ont constitué un programme d'une valeur de 465 millions de dollars pour les travailleurs de première ligne à faible salaire.

**Ontario (voir page 36) :** Les Ontariens ont reçu l'équivalent de 11 470 \$ par personne pour combattre la COVID-19, ce montant ayant été financé à 13 % par la province et à 87 % par le gouvernement fédéral, ce qui en fait le deuxième plus haut niveau de soutien fédéral. La composante fédérale (9 940 \$ par personne) est aussi la deuxième plus élevée par habitant de toutes les provinces. La catégorie de soutien la plus importante est celle des entreprises, à 4 740 \$ par personne. Le soutien fédéral est provenu principalement de la SSUC (44,3 milliards de dollars), de la partie remise de dette

du CUEC (5,2 milliards de dollars) et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) (4,1 milliards de dollars). La catégorie qui occupe le deuxième rang est celle des soutiens aux particuliers, à 4 220 \$ par personne, la partie la plus importante étant provenue du gouvernement fédéral sous la forme de 28,9 milliards de dollars de PCU, 12,5 milliards de dollars de PCRE et 5,7 milliards de dollars de prestations améliorées d'assurance-emploi pour soutenir les chômeurs ontariens. Les dépenses de soutien à la santé se sont élevées à 1 760 \$ par personne, soit environ le tiers de ce qui a été dépensé pour soutenir les entreprises de la province. Trente-quatre pour cent (34 %) de cette somme est provenue de la province et 66 % du palier fédéral. Par ailleurs, l'Ontario a été l'une des deux seules provinces à avoir égalé le soutien fédéral aux municipalités. En bout de ligne, 64 % du soutien aux municipalités est provenu de la province et 36 % du palier fédéral.

**Colombie-Britannique (voir page 44) :** Pour combattre la COVID-19, les Britanno-Colombiens ont reçu 11 340 \$ par personne en mesures directes, 86 % provenant du palier fédéral et 14 % du palier provincial. Proportionnellement, la Colombie-Britannique a contribué plus que toutes les autres provinces à la lutte contre la COVID-19, soit 2 040 \$ par personne. La catégorie la plus importante de soutien a été celle des entreprises, avec 4 390 \$ par personne. Les soutiens aux entreprises les plus importants sont provenus du programme fédéral de la SSUC, avec 13,3 milliards de dollars, et de la partie remise de dette du CUEC, avec 2,2 milliards de dollars. Le soutien aux particuliers a équivalu à 4 360 \$ par personne, dont une part très élevée de 17 % a été assumée par la province. En termes d'aide par habitant, la province a versé 740 \$ aux particuliers, soit trois fois plus que les 270 \$ par personne de la Saskatchewan (la deuxième province en importance). Malgré ses investissements, la majeure partie de l'argent est provenue des programmes fédéraux, notamment la PCU (9,7 milliards de dollars), la PCRE (3,4 milliards de dollars) et les bonifications de l'AE (2 milliards de dollars). Les mesures destinées à la santé ont représenté la troisième catégorie en importance dans la province, s'élevant à 1 480 \$ par personne, une somme financée à 16 % par la province et à 84 % par le palier fédéral. La Colombie-Britannique a été l'une des deux seules provinces à égaler le soutien fédéral aux budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités.

**Manitoba (voir page 38) :** L'équivalent de 10 930 \$ par personne a été dépensé en mesures directes pour lutter contre la COVID-19 au Manitoba, une somme financée à 84 % par le gouvernement fédéral et à 16 % par le gouvernement provincial. La catégorie de soutien la plus importante est celle des entreprises, avec 4 160 \$ par personne. Cette aide est provenue principale-

ment du gouvernement fédéral, par l'entremise du programme de la SSUC (3,6 milliards de dollars) et de la partie remise de dette du CUEC (430 millions de dollars) pour les entreprises manitobaines. La deuxième catégorie en importance est celle du soutien aux particuliers, qui atteint 3 510 \$ par personne. L'argent a été essentiellement fédéral, avec 2,3 milliards de dollars de la PCU, 760 millions de dollars de la PCRE et 470 millions de dollars de bonifications de l'AE. Les soutiens à la santé ont représenté 2 100 \$ par personne et ont été financés à 70 % par le gouvernement fédéral et à 30 % par la province. Le Manitoba n'a pas versé de contrepartie à la contribution fédérale aux municipalités et, par conséquent, le soutien aux déficits budgétaires municipaux, d'une valeur de 80 \$ par personne, est entièrement provenu du palier fédéral. L'aide aux écoles et aux garderies a été principalement provinciale, les deux tiers provenant de la province et un tiers du palier fédéral. C'est d'ailleurs un rare cas dans cette catégorie où la contribution de la province dépasse celle du gouvernement fédéral.

**Québec (voir page 34) :** Les mesures directes COVID-19 au Québec se sont élevées à 10 790 \$ par personne et ont été financées à 84 % par le gouvernement fédéral et à 16 % par la province. C'est la catégorie des entreprises qui a reçu le plus de soutien, soit 4 330 \$ par personne. L'argent est provenu principalement du palier fédéral, par l'entremise du programme de la SSUC, qui a fourni 24,7 milliards de dollars aux entreprises québécoises, et de la partie remise de dette du CUEC, qui s'est chiffrée à 2,7 milliards de dollars. La deuxième catégorie de soutien en importance est celle des particuliers, à raison de 3 650 \$ par personne, une somme financée à 94 % par le gouvernement fédéral. Les programmes qui ont principalement assuré le soutien aux particuliers ont été fédéraux : la PCU (16,6 milliards de dollars), la PCRE (4,5 milliards de dollars) et les bonifications de l'AE (2,5 milliards de dollars). Pour ses travailleurs essentiels, la province a créé plusieurs programmes d'amélioration des salaires qui ont surpassé les exigences de contrepartie du programme fédéral de complément salarial, notamment un supplément salarial supplémentaire, un paiement forfaitaire pour le travail à temps plein et une prime aux travailleurs des établissements privés de soins de longue durée (SLD). Le soutien au secteur de la santé a représenté la moitié du soutien aux entreprises et s'est établi à 2 020 \$ par personne financés à 42 % par Québec, soit davantage que les autres provinces au chapitre des dépenses provinciales nettes en santé.

**Saskatchewan (voir page 40) :** Les mesures directes COVID-19 se sont élevées à 10 240 \$ par personne en Saskatchewan. Ce montant a été principalement financé à 85 % par le palier fédéral contre 15 % par la province.

Le soutien le plus important est allé aux entreprises, soit 3 650 \$ par personne. Les plus importants programmes de soutien aux entreprises ont été ceux du palier fédéral, notamment la SSUC (2,1 milliards de dollars), la remise de dette du CUEC (460 millions de dollars) et le programme de nettoyage des anciens puits de pétrole et de gaz (d'une valeur de 400 millions de dollars). L'aide aux particuliers a atteint l'équivalent de 3 630 \$ par personne, les programmes de soutien les plus importants ayant été fédéraux : 2 milliards de dollars de la PCU et 680 millions de dollars de la PCRE. La Saskatchewan est l'une des trois provinces qui n'ont pratiquement pas dépensé leur propre argent pour faire face aux répercussions de la COVID-19 sur le secteur de la santé, toutes les factures ayant été couvertes par l'aide du gouvernement fédéral. La Saskatchewan n'a pas apporté de contrepartie au soutien fédéral aux municipalités et, par conséquent, l'entièreté du soutien aux budgets municipaux est venue du palier fédéral.

**Terre-Neuve-et-Labrador (voir page 28) :** Les mesures totales par habitant pour lutter contre la COVID-19 à Terre-Neuve-et-Labrador se sont établies à 9 700 \$ par personne – 93 % de fonds fédéraux et 7 % de fonds provinciaux. La catégorie de soutien la plus importante a été celle des transferts aux entreprises, à 4 170 \$ par personne. Le financement de ce soutien a été dominé par la SSUC (975 millions de dollars), le fonds fédéral pour l'énergie extracôtière (320 millions de dollars) et la partie remise de dette du CUEC (583 millions de dollars). La deuxième catégorie d'aide la plus importante a été celle des particuliers, à 3 550 \$ par personne, soit 400 \$ de moins que les entreprises. L'aide aux particuliers est venue principalement de la PCU (996 millions de dollars) et de la PCRE (284 millions de dollars). La province n'a versé pratiquement aucune aide aux particuliers, à l'exception du remboursement de 30 millions de dollars pour la construction résidentielle.

**Île-du-Prince-Édouard (voir page 29) :** Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu l'équivalent de 8 445 \$ en mesures directes COVID-19, dont 98% d'argent fédéral et seulement 2% d'argent provincial, ce qui représente la contribution nette la plus faible de toutes les provinces. Il faut préciser que, malgré son budget du printemps, la province n'a pas encore annoncé ses mesures COVID-19 de 2021–2022 et elle maintient plutôt un plan d'urgence de 50 millions de dollars dont les détails de distribution ne seront publiés qu'à l'automne. La grande partie de ces 50 millions de dollars est constituée de fonds fédéraux non dépensés qui étaient destinés aux soins de santé, aux services de garde d'enfants et à la réouverture des écoles. La catégorie de soutien la plus importante a été celle des entreprises, qui ont reçu l'équivalent de 3 230 \$ par personne provenant à 92 % de fonds fédé-

raux par l'entremise principalement de la SSUC (370 millions de dollars) et de la partie remise de dette du CUEC (74 millions de dollars). Le soutien aux particuliers a été la deuxième catégorie en importance, s'élevant à 3 920 \$ par personne et a été presque entièrement financé par le gouvernement fédéral (98 %). Les programmes fédéraux les plus sollicités sur l'Île ont été la PCU, pour une valeur de 300 millions de dollars, et la PCRE, qui a versé 68 millions de dollars.

**Nouvelle-Écosse (voir page 31) :** Les Néo-Écossais ont reçu l'équivalent de 8 800 \$ par personne en mesures directes COVID-19. De ce total, 92 % sont venus d'Ottawa et 8 % du gouvernement provincial. Le soutien aux particuliers a représenté la plus importante catégorie de mesures de soutien dans la province, avec une valeur de 3 490 \$ par personne, financée presque entièrement par des fonds fédéraux, dont la PCU (1,8 milliard de dollars) et la PCRE (560 millions de dollars) pour aider les chômeurs néo-écossais. La deuxième catégorie d'aide en importance a été celle des entreprises, pour une valeur de 3 130 \$ par personne, financée presque entièrement par des fonds fédéraux sous la forme la SSUC (1,9 milliard de dollars) et de la remise de dette du CUEC (334 millions de dollars). La contribution provinciale au soutien des entreprises a représenté 2 % du total.

**Nouveau-Brunswick (voir page 33) :** Le Nouveau-Brunswick a bénéficié de mesures COVID-19 d'une valeur de 8 080 \$ par personne, financées à 98 % par le gouvernement fédéral et à 2 % par le gouvernement provincial, ce qui représente proportionnellement la deuxième plus faible contribution de toutes les provinces (l'Île-du-Prince-Édouard remportant la plus faible). Le soutien aux particuliers (3 240 \$ par personne) a été légèrement supérieur au soutien aux entreprises (3 210 \$ par personne), mais pas de beaucoup. Le financement de l'aide aux particuliers et aux entreprises a été en grande majorité fédéral, notamment grâce à la SSUC, qui a fourni 1,7 milliard de dollars pour soutenir les entreprises de la province, et à la partie remise de dette du CUEC, avec 278 millions de dollars. Aux particuliers, la PCU a versé 1,4 milliard de dollars pour soutenir les chômeurs de la province et la PCRE leur versera également 380 millions de dollars.

# Introduction

CETTE PUBLICATION SE veut une mise à jour du rapport *Régler la note*,<sup>1</sup> publié en janvier 2021, qui documentait les dépenses fédérales et provinciales liées à la pandémie de COVID-19. Reprenant la même méthodologie, ce nouveau rapport intègre les budgets fédéral et provinciaux du printemps 2021, publiés entre février et juin 2021.<sup>2</sup>

Ce rapport examine 920 mesures COVID-19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Près d'une centaine de nouvelles mesures directes se sont ajoutées depuis le rapport précédent, essentiellement en raison des nouvelles mesures 2021–2022 annoncées dans les budgets du printemps. Le nombre de programmes de soutien à la liquidité n'a guère changé, peu de nouvelles mesures ayant été annoncées à ce chapitre.

La valeur totale des mesures COVID-19 qu'ont prises les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des trois derniers exercices se monte désormais à près de 620 milliards de dollars – une augmentation comparative au rapport de janvier, où elle s'établissait à 591 milliards de dollars.

Il y a également eu un changement substantiel au niveau de la comptabilisation de ces mesures : les fonds non attribués sont moins importants. L'Ontario a finalement distribué ces fonds dans son budget de 2021. Les fonds d'infrastructure de la Saskatchewan ont été reportés à des années futures et il n'en sera donc pas question ici.

La valeur des mesures de soutien à la liquidité a quelque peu diminué, car des estimations plus précises de l'utilisation des programmes ont été publiées.

Les mesures directes ont considérablement augmenté, passant de 373 milliards de dollars en janvier à 423 milliards de dollars aujourd'hui, ce qui représente une augmentation de près de 50 milliards de dollars. Il s'agit soit de nouvelles mesures qui ont été annoncées dans les budgets de 2021, soit de la bonification de mesures existantes.

Par habitant, les divers gouvernements ont engagé 11 130 \$ par personne pour lutter contre la COVID-19 entre 2019–2020 et 2021–2022.

# Résumé des résultats

LES MESURES DIRECTES COVID-19 du gouvernement fédéral se chiffrent à 336 milliards de dollars de dépenses directes, auxquelles s'ajoutent 29 milliards de dollars de transferts aux provinces, pour une contribution fédérale totale de 366 milliards de dollars. Pour leur part, les provinces ont annoncé une contribution supplémentaire de 57 milliards de dollars. Autrement dit, le gouvernement fédéral a couvert 86 % de toutes les dépenses liées à la COVID-19 et les provinces en ont couvert 14 %, ce qui marque un changement par rapport à notre rapport de janvier, qui estimait que le gouvernement fédéral couvrait 92 % des coûts contre seulement 8 % pour les provinces. Cette différence est en partie attribuable à l'annonce de nouveaux programmes à tous les paliers de gouvernement, ainsi qu'au fait que des fonds de prévoyance ont été affectés à des programmes concrets. [Une liste complète des programmes COVID-19 fédéraux et provinciaux est disponible ici.](#)

**TABLEAU 1** Coûts des mesures COVID-19 par type de programme fédéral ou provincial (en millions de dollars)

	Mesures fédérales	Transferts fédéraux aux provinces	Mesures provinciales nets	Total
Mesures directes	337 176	29 376	57 448	423 000
Mesures d'aide à la liquidité	153 207	0	38 186	191 393
Fonds non attribués	0	0	3 137	3 137
Total	489 384	29 376	98 770	617 530

**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

# Fonds COVID-19 non attribués

LA CONSTITUTION D'IMPORTANTES fonds non attribués (parfois appelés fonds de prévoyance) est une tendance qui s'observe dans plusieurs provinces qui, plutôt que de présenter un train précis de mesures liées à la COVID-19, ont choisi de créer de grands fonds représentant l'équivalent, ou presque, de leurs dépenses en cette matière.

Cette manière de procéder remet aux gouvernements provinciaux le pouvoir législatif de dépenser l'argent et leur laisse une marge de manœuvre afin d'établir rapidement des programmes qui répondent aux besoins changeants à mesure qu'évolue la situation pandémique (nouvelles vagues, etc.). Cependant, dans certains cas, ces fonds représentent la majeure partie, voire la totalité, des dépenses COVID-19 d'une année. À ce stade, il manque des détails essentiels sur la façon dont l'argent sera dépensé. Par conséquent, les programmes concernés ne pourront être évalués qu'après coup, puisqu'aucun plan gouvernemental n'est publié d'avance. En outre, il reste possible que ces fonds ne soient pas dépensés du tout et qu'ils soient utilisés pour réduire le déficit.

Comme le montre le tableau 2, compte tenu de sa taille, la province de l'Île-du-Prince-Édouard a cumulé des fonds non attribués substantiels de 50 millions de dollars pour 2021–2022, pratiquement sans fournir le moindre détail sur la façon dont elle prévoit le dépenser. Les responsables des Finances promettent une comptabilité complète dans leur mise à jour financière de

**TABLEAU 2** Fonds COVID-19 non attribués par province (en million de dollars)

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	ON	MB	SK	AB	C.-B.
Nombre de fonds	1	1					1		3	1
Valeur des fonds (M\$)	57	50					162		1 768	1 100

**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

l'automne 2021. La grande partie des fonds non attribués de l'Île provient en fait de transferts fédéraux COVID-19 non dépensés destinés à la santé, à l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et aux services de garde d'enfants.

Compte tenu de sa taille, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a cumulé des fonds non attribués relativement importants de 120 millions de dollars, bien que son budget pour 2021–2022 en alloue environ la moitié à de nouveaux programmes de soutien aux petites entreprises et au tourisme, ainsi qu'au maintien du personnel et des mesures liées à la COVID-19 dans les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, ce qui laisse 57 millions de dollars non attribués après le budget du printemps.

Dans notre rapport de janvier, c'est l'Ontario qui arrivait au premier rang des fonds non attribués, avec 6,4 milliards de dollars sur deux ans. Toutefois, tous ces fonds avaient été attribués au moment de la publication du budget provincial de 2021. Le rapport d'aujourd'hui n'inclut pas les mesures prises après l'exercice 2021–2022, mais les données actuelles indiquent que l'Ontario disposera d'une valeur de 2,8 milliards de dollars de nouveaux fonds non attribués en 2022–2023.<sup>3</sup>

Le Manitoba, également, fait preuve de parcimonie dans la communication des détails de son plan de dépenses liées à la COVID-19 en 2021–2022. Sa divulgation pour l'année 2020–2021 avait été relativement bonne et énumérait de façon raisonnablement détaillée les coûts des programmes et des ventilations ministérielles. Cependant, le budget 2021–2022 indique un important « crédit d'autorisation » de 1,18 milliard de dollars pour la riposte à la COVID-19 et même s'il mentionne les grandes catégories de dépenses soient mentionnées, notamment les soins de santé, le soutien scolaire, les transferts de capitaux et la création d'emplois, très peu de détails sont fournis. Au final, plus d'un milliard du crédit d'autorisation de 1,18 milliard de dollars a été attribué, sans guère d'explications.

Dans notre rapport de janvier, la Saskatchewan affichait des fonds substantiels liés aux dépenses d'infrastructure du plan de relance qui n'avaient pas été attribuées à des ministères particuliers. Une petite partie de ces fonds

a été affectée à des projets d'infrastructure en 2021–2022, comme promis. Cependant, la plus grande partie de l'argent a été reportée à des exercices futurs et, par conséquent, échappe à la portée du présent rapport, en même temps qu'à l'échéancier promis à l'origine.

L'Alberta a considérablement augmenté ses fonds non attribués, qui sont passés de 750 millions de dollars en janvier à près de 1,8 milliard de dollars suite au budget de 2021. Dans ce budget également, son fonds de prévoyance initial de 750 millions de dollars a été porté à 1,25 milliard de dollars. Il est désormais assorti d'un fonds de prévoyance supplémentaire dit « de relance » d'une valeur de 500 millions de dollars, ainsi que d'un fonds mineur de 18 millions de dollars du ministère de l'Emploi, de l'Économie et de l'Innovation qui n'a pas encore été attribué à un programme particulier. Pour 2021–2022, l'Alberta a prévu des dépenses de 1,1 milliard de dollars, en plus de ses fonds non attribués de 1,8 milliard de dollars. Autrement dit, ses fonds non attribués excèdent ses dépenses totales détaillées pour l'exercice 2021–2022.<sup>4</sup>

La Colombie-Britannique, pour sa part, dispose d'une nouvelle réserve COVID-19 non attribuée de 1,1 milliard de dollars qui est similaire à son fonds de relance économique de 1,5 milliard de dollars, lequel a été dépensé à l'automne 2020.

Dans notre rapport de janvier, nous observions que plusieurs autres gouvernements provinciaux disposaient d'importants fonds non attribués. Le tableau 3 examine ce qu'il est advenu de ces fonds entre janvier 2021 et les budgets du printemps 2021. Il en ressort que leur utilisation n'a pas été uniforme, puisque trois provinces les ont attribués entièrement et que les trois autres ont pris d'autres décisions.

L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province à avoir des fonds COVID-19 non attribués qui sont en fait échus et ne seront probablement pas dépensés du tout. Pour 2020–2021, elle disposait au départ d'un fonds de prévoyance de 65 millions de dollars qu'elle a divisé en fonds de prévoyance ministériels, mais l'argent ne semble pas avoir été entièrement dépensé et 32 des 65 millions de dollars de départ sont allés à la réduction du déficit. Comme nous l'avons indiqué précédemment, un nouveau plan d'urgence COVID-19 de 50 millions de dollars a été créé pour 2021–2022.

Au moment d'aller sous presse, la Saskatchewan et l'Alberta n'avaient toujours pas attribué certains fonds, lesquels demeurent cependant inscrits aux livres et pourraient éventuellement être attribués. Dans le cas de la Saskatchewan, les fonds d'infrastructure de 1,1 milliard de dollars ont été reportés à 2022–2023 ou ultérieurement. Au départ, le gouvernement prévoyait les attribuer avant la fin de 2021–2022.

**TABEAU 3** Utilisation des fonds non attribués avant les budgets du printemps 2021 (en million de dollars)

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	ON	MB	SK	AB	C.-B.
Fonds COVID-19 non attribués en janvier 2021	82	60	-	-	300	6 415	-	1 436	750	
Fonds attribués avant les budgets du printemps 2021	82	32			300	6 415		330		
Fonds probablement échus	-	28			-	-	-		-	
Dépenses futures possibles	-	-						1 107	750	

Sources : Tableau 2 du rapport *Régler la note* et budgets provinciaux du printemps 2021.

Dans le cas de l'Alberta, la province budgétait pour 2021–2022 une somme de 750 millions de dollars de fonds de prévoyance COVID-19 qui avait déjà été attribuée au deuxième trimestre de 2020. Dans le budget du printemps 2021, l'argent n'avait pas été attribué et le montants des fonds non attribués a été porté à 1,25 milliard de dollars. Comme ces fonds ont toujours été destinés à l'exercice 2021–2022, les 750 millions de dollars initiaux pourraient encore être dépensés avant la fin de l'exercice.

Les trois autres provinces qui affichaient des fonds non attribués en janvier 2021 les ont finalement attribués, comme l'a révélé la comptabilisation complète de leur budget du printemps 2021.

Au-delà de cette date, ces fonds non attribués ne sont pas inclus dans notre analyse. Comme ils ne sont pas attribués, il est impossible de les catégoriser. S'ils sont dépensés, ils viendront augmenter les mesures directes provinciales, ou bien ils continueront d'être non attribués et non dépensés à la fin de l'exercice. À ce moment-là, ils viendront simplement réduire la valeur du déficit et ne feront rien pour combattre les répercussions de la COVID-19.

Le fait de cumuler d'imposants fonds non attribués peut souvent être considéré comme une mauvaise pratique budgétaire, dans la mesure où aucun détail n'est fourni d'avance aux citoyens quant à la manière dont cet argent sera dépensé. La principale raison d'être de ces fonds est d'inscrire au budget un montant assez important pour que le déficit prévu et le déficit réel ne diffèrent pas de manière significative. Dans le pire des cas, les fonds non attribués peuvent représenter un moyen de gonfler la valeur de la réponse à la crise alors qu'au final, ils ne sont destinés qu'à réduire le déficit.

# Mesures directes par type

AFIN DE MIEUX cerner les différences entre les contributions des différentes provinces à l'effort contre la COVID-19, les mesures sont désagrégées en sept grandes catégories.

**Soutien aux entreprises :** C'est la catégorie de soutien la plus importante, qui inclut les transferts directs aux entreprises. À l'instar de l'aide aux particuliers, les programmes de soutien aux entreprises du gouvernement fédéral ont éclipsé ceux des gouvernements provinciaux. Au palier fédéral, les programmes les plus importants ont été la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et la partie remise de dette du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Les soutiens provinciaux ont touché à tout, à partir des programmes de réembauche jusqu'aux réductions d'impôt des sociétés, en passant par les transferts de réouverture. Les entreprises qui évoluent dans des secteurs d'importance provinciale ont souvent des programmes sur lesquels s'appuyer. Si l'on examine uniquement le soutien des provinces, on constate qu'il a aidé davantage les entreprises que les particuliers.

**Soutien aux particuliers :** Cette catégorie comprend les transferts directs aux personnes, les augmentations de salaire ou la réduction des montants dus au gouvernement en taxes ou en frais. Au palier fédéral, les principales mesures destinées aux particuliers sont la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et les programmes qui l'ont remplacée : l'AE et les presta-

tions canadiennes de la relance. L'ampleur de ces programmes a été considérablement plus grande que toutes les mesures provinciale d'aide aux particuliers liées à la COVID-19.

**Soins de santé :** L'Accord sur la relance sécuritaire (ARS) conclu avec les provinces pour le secteur de la santé consiste en de simples transferts de fonds sans contrepartie des provinces. Comme aucune contrepartie n'est exigée, les provinces pourraient avoir reçu plus de transferts du gouvernement fédéral que ce qu'elles prévoient dépenser. Dans le présent rapport, les différents volets de l'ARS sont regroupés, car il est souvent ardu de déterminer comment les provinces rendront compte des dépenses, compte tenu des chevauchements. Les fonds du volet des populations vulnérables pouvaient être utilisés à d'autres fins que pour la santé, mais, dans la plupart des provinces, la majeure partie du financement a été consacrée aux soins de longue durée (SLD). Les transferts fédéraux en santé comprennent les suivants :

1. ARS – Dépistage, recherche de contacts et gestion des données
2. ARS – Capacité du système de soins de santé
3. ARS – Équipement de protection individuelle (ÉPI)
4. ARS – Populations vulnérables
5. Fonds pour la prévention et le contrôle des infections
6. Fonds de réponse à la COVID-19 (2019–2020)

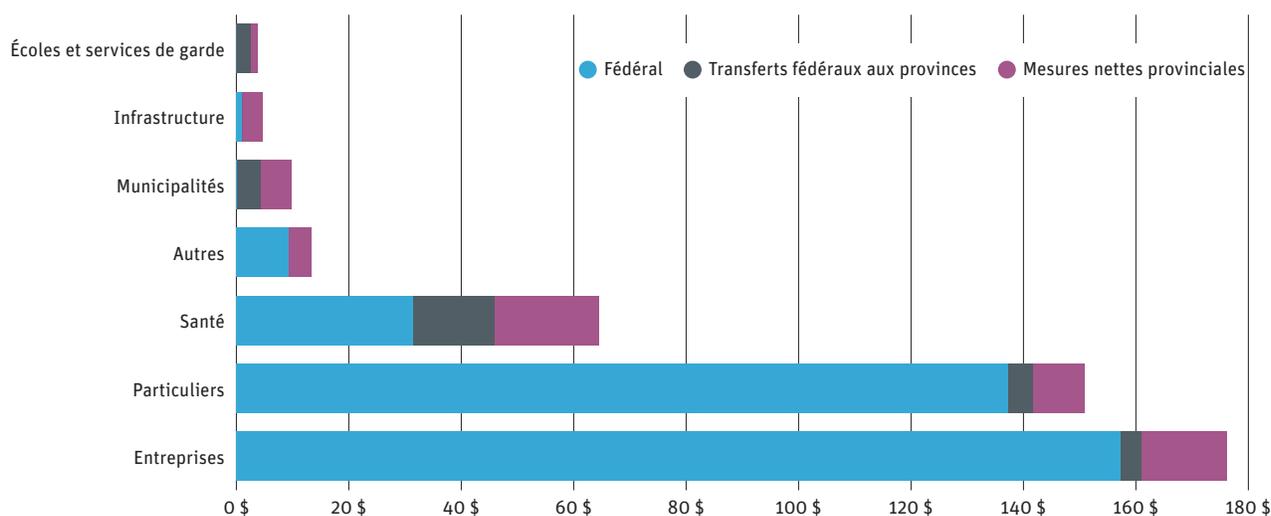
Le budget fédéral de 2021 comprend deux nouveaux volets pour les soins de santé liés à la COVID-19 qui sont également regroupés dans cette catégorie :

7. Renforcement du système de santé des provinces (4 milliards de dollars)
8. Campagnes de vaccination des provinces (1 milliard de dollars)

**Municipalités :** Les coffres des municipalités ont été durement touchés par cette pandémie, car les frais d'utilisateurs et les tarifs de transport en commun ont chuté. L'un des volets de l'ARS visait à soutenir les budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités. Le coût de ce volet était censé être partagé à parts égales avec les provinces, jusqu'à concurrence du plafond fédéral. Les grandes provinces ont versé leur part, certaines excédant le plafond fédéral et, donc, leur moitié de contribution. La catégorie des municipalités ne comprend pas les dépenses d'infrastructure administrées par les villes, qui ne sont pas liées aux budgets de fonctionnement.

**Services de garde d'enfants et écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année :** La contribution fédérale dans cette catégorie est exclusivement constituée de transferts aux provinces dans le cadre du volet des services de garde d'enfants de l'ARS et du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire. Étant

**FIGURE 1** Mesures directes par type (en milliards de dollars)



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

donné qu'il s'agit de transferts directs sans contrepartie, les provinces pourraient avoir reçu plus que ce qu'elles prévoient dépenser dans ces domaines.

**Infrastructure :** Les dépenses d'infrastructure visant à stimuler la croissance constituent le seul domaine où plusieurs gouvernements provinciaux ont dépensé plus qu'Ottawa. Cela s'explique en partie par le peu de programmes fédéraux liés à la COVID-19 qui sont directement liés aux infrastructures. La plus grande dépense fédérale est l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) de 1 milliard de dollars. La moitié de cette dépense a été transférée directement aux grandes villes et l'autre moitié a servi à acheter des logements existants, par exemple des hôtels, pour les convertir rapidement en logements d'urgence.<sup>5</sup> Le gouvernement fédéral a apporté un changement substantiel au Programme d'infrastructure du Canada en créant le nouveau volet de la résilience à la COVID-19, qui offre de couvrir 80 % du coût d'un projet s'il peut être lancé rapidement. Cependant, le gouvernement fédéral ne comptabilise pas cette mesure comme un coût, puisqu'il ne fait que transférer des fonds qui avaient déjà été attribués aux dépenses d'infrastructure.<sup>6</sup>

**Autres :** Ces mesures visent souvent à soutenir la réorientation des travailleurs, les organismes communautaires et les populations vulnérables au-delà de celles qui vivent dans des établissements de soins de longue durée. Elles comprennent le soutien aux banques alimentaires, aux refuges, aux

personnes ayant une déficience intellectuelle, aux sans-abri, aux personnes qui tentent de fuir la violence familiale, et ainsi de suite. L'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, l'aide aux organismes artistiques et culturels, ainsi que le coût de l'adaptation du gouvernement à la COVID-19 afin d'offrir davantage de services en ligne sont également inclus dans cette catégorie.

Le soutien aux entreprises représente la plus grande catégorie de soutien direct et s'élève à 176 milliards de dollars entre 2019–2020 et 2021–2022, soit l'équivalent de 4 640 \$ par personne. La source de ce soutien est presque entièrement fédérale, à 91 %, contre seulement 9 % de source provinciale. Le soutien aux entreprises a à peine évolué par rapport à janvier, l'augmentation des dépenses fédérales dans cette catégorie étant compensée par la baisse de la contribution des provinces, en grande partie en raison de la sous-utilisation des programmes provinciaux.

Le soutien aux particuliers est la deuxième catégorie en importance, représentant 151 milliards de dollars au cours des trois derniers exercices, soit l'équivalent de 3 970 \$ par personne. Cette catégorie comprend l'aide aux chômeurs et d'autres transferts aux particuliers, comme l'augmentation ponctuelle de l'Allocation canadienne pour enfants et du crédit pour la TPS/TVH. Cette catégorie est encore plus soutenue par le fédéral que celle des transferts aux entreprises : le gouvernement fédéral a payé 94 % de tous les soutiens aux particuliers, contre 6 % pour les provinces.

Les coûts des soins de santé liés à la COVID-19 occupent une lointaine troisième catégorie. Il convient de souligner que le coût économique de la pandémie (en soutien direct aux particuliers et aux entreprises) a été plus de cinq fois supérieur au coût direct des soins de santé, incluant le coût des tests, du suivi des contacts et des programmes de vaccination. Bien qu'il s'agisse d'une responsabilité provinciale, 71 % des dépenses en santé liées à la COVID-19 ont été fédérales et 29 % provinciales. Le coût total des soins de santé s'est élevé à 65 milliards de dollars pour l'ensemble des gouvernements, soit 1 700 \$ par personne.

C'est la catégorie des soins de santé qui a le plus évolué depuis janvier, avec une augmentation substantielle des dépenses des provinces. Cette situation est attribuable à une révision à la hausse du coût des soins de santé de 2020–2021 et à l'ajout de nouveaux coûts pour 2021–2022, notamment ceux des programmes de vaccination. Le gouvernement fédéral a introduit deux nouveaux transferts en santé dans son budget 2021, le premier pour les programmes de vaccination provinciaux et le second pour l'élimination des listes d'attente, mais ceux-ci ont été relativement moins importants que les nouvelles dépenses provinciales.

Le soutien aux budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités a été à peu près réparti entre les contributions fédérale et provinciales. Toutefois, cela masque le fait que seules les grandes provinces ont fait des efforts pour égaler (et parfois dépasser) ces transferts.

Le volet de l'ARS destiné aux budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités devait en principe être financé à 50 % par le gouvernement fédéral et à 50 % par les provinces, bien que ces dernières aient été autorisées dans l'accord final à considérer les transferts préexistants comme étant leur « contribution », ce qui, en fait, a eu pour effet de rendre volontaire la contrepartie des provinces. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont été les seules provinces à contribuer à hauteur des fonds fédéraux, le Québec et l'Alberta s'en approchant. Les autres provinces n'ont versé que peu ou pas d'aide supplémentaire aux budgets municipaux en plus des fonds fédéraux. Au total, les municipalités ont reçu 10 milliards de dollars, soit l'équivalent de 260 \$ par personne.

Les dépenses d'infrastructure sont le seul domaine dans lequel les programmes provinciaux ont souvent largement dépassé les initiatives fédérales : les mesures se sont chiffrées à 5 milliards de dollars, soit 120 \$ par personne, et ont été financées à 78 % par les provinces et à 22 % par le palier fédéral.

La réponse fédérale à la COVID-19 s'est limitée à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), qui visait à soutenir la conversion rapide de bâtiments existants, y compris des hôtels et motels, pour lutter contre l'itinérance. Tel qu'indiqué précédemment, le gouvernement fédéral a également fourni un accès spécialisé au Programme d'infrastructure du Canada en créant le nouveau volet de la résilience à la COVID-19, mais il ne s'agissait pas d'argent neuf : des fonds qui figuraient déjà dans le cadre financier ont simplement été transférés. D'autre part, les provinces de l'Ouest ont fortement privilégié les nouveaux investissements dans les infrastructures afin de stimuler leur reprise économique.

L'aide aux écoles et aux services de garde d'enfants a été financée à raison d'un tiers par les provinces et de deux tiers par le gouvernement fédéral. Le soutien fédéral s'est présenté sous la forme du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire et du volet des services de garde d'enfants de l'ARS. Les programmes provinciaux s'y sont ajoutés, généralement sous la forme d'un soutien supplémentaire aux commissions scolaires pour la dotation en personnel et l'équipement de protection individuelle (ÉPI), pour une valeur totale de 4 milliards de dollars, soit 99 \$ par personne.

Le tableau 4 montre les cas où les engagements budgétaires des provinces ont été inférieurs aux fonds fédéraux reçus par le biais de divers transferts

**TABLEAU 4** Fonds fédéraux transférés, mais non attribués par les provinces (en million de dollars)

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	ON	MB	SK	AB	C.-B.
ARS – Santé, tests, ÉPI, SLD + rétablissement du système de santé et campagnes de vaccination	-	33,3	-	2,5	-	-	-	-	-	-
ARS – Municipalités	Pas de contre-partie	Pas de contre-partie	Contre-partie partielle	Pas de contre-partie	Contre-partie partielle	-	Pas de contre-partie	Pas de contre-partie	Contre-partie partielle	-
ARS – Garde d'enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds pour un retour en classe sécuritaire	-	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de formation des travailleurs des secteurs durement touchés	-	-	3,1	-	-	-	-	-	-	-

**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID-19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

liés à la COVID-19, en faisant le suivi de celles qui ont reçu plus du gouvernement fédéral que ce qu'elles avaient prévu de dépenser dans leur budget. Dans notre rapport de janvier, il y avait plusieurs domaines dans lesquels les provinces n'avaient pas encore de plan pour dépenser les fonds fédéraux reçus. Cette lacune a été en grande partie rattrapée dans les budgets du printemps, sauf du côté de certaines provinces de l'Atlantique.

Il y a eu une déferlante de transferts en santé sous les divers volets de l'ARS, ainsi que le nouveau transfert fédéral de 2021 pour le rétablissement du système de santé (4 milliards de dollars) et le transfert pour les campagnes de vaccination (1 milliard de dollars). Comme il est difficile d'établir comment les provinces pourraient répartir leurs dépenses dans ces divers volets, le tableau 4 les combine tous.

En règle générale, les provinces ont maintenant dépensé ou prévu de dépenser la totalité des fonds fédéraux destinés à la santé, sauf l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. L'Île-du-Prince-Édouard n'a toujours pas planifié comment elle dépensera les 33 millions de dollars reçus pour la santé. Le Nouveau-Brunswick se rapproche d'une attribution complète de ses transferts fédéraux en matière de santé liés à la COVID-19, avec 2,5 millions de dollars restants.

Tel qu'indiqué précédemment, seuls l'Ontario et la Colombie-Britannique ont complètement égalé le soutien fédéral aux budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités. Le Québec et l'Alberta s'en sont approchés, mais sans l'atteindre. Les plus petites provinces n'y ont contribué que très peu, voire pas du tout.

Le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire du gouvernement fédéral est maintenant entièrement intégré aux budgets de toutes les provinces

sauf l'Île-du-Prince-Édouard. La divulgation anémique des détails budgétaires complique la désagrégation des données relatives à la garde d'enfants et à l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Toutefois, en combinant les deux, on constate que 3 millions de dollars fédéraux ont été reçus, mais n'ont toujours pas été budgétisés.

En ce qui concerne les nouveaux transferts du programme des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre pour la formation professionnelle dans les secteurs les plus touchés, ces fonds ont été entièrement attribués par toutes les provinces sauf la Nouvelle-Écosse, qui attend 37 millions de dollars fédéraux, mais n'a budgétisé que 33,9 millions de dollars, ce qui laisse 3,1 millions de dollars à attribuer.

Le tableau 5 illustre les fonds fédéraux supplémentaires liés à la COVID-19, mais qui n'étaient alloués que sur demande. Sans demande, les provinces ne pouvaient pas obtenir d'argent, contrairement au tableau 4, qui montre les transferts directs, que les provinces aient eu ou non des plans pour cet argent.

L'utilisation du supplément salarial pour les travailleurs essentiels reste pour ainsi dire la même qu'en janvier, sauf en Alberta. Le but de ce programme était d'augmenter les salaires des « travailleurs essentiels » à faible revenu, les provinces en assumant généralement le quart du coût et Ottawa, les trois quarts. Les travailleurs essentiels évoluaient principalement en santé, mais il appartenait aux provinces de déterminer lesquels verraient leur salaire augmenter. Après la parution de notre rapport de janvier, qui soulignait que l'Alberta n'avait presque rien utilisé sur les 348 millions de dollars de fonds fédéraux qu'elle aurait pu recevoir à cette fin, la province a changé de cap. Elle a maintenant prévu dans son budget de profiter pleinement du programme fédéral afin d'augmenter les salaires de ses travailleurs essentiels les moins bien rémunérés.

Depuis son budget du printemps 2021, c'est maintenant la Saskatchewan qui laisse, en proportion, le plus d'argent sur la table de ce fonds, avec 49 milliards de dollars d'argent fédéral dont elle n'a pas tiré parti. Le gouvernement fédéral aurait pu fournir jusqu'à 103 millions de dollars pour aider ses travailleurs essentiels à faible salaire, mais la province n'a demandé que 53 millions de dollars. Et ce, en dépit de l'avantageuse entente que la Saskatchewan a obtenue à l'effet de verser une contrepartie de seulement 5 % au lieu des 25 % exigés des autres provinces.<sup>7</sup> De plus, la réponse à une demande d'accès à l'information révèle qu'en date du 31 mars 2021, la province n'avait distribué que 34 des 53 millions qu'elle a reçus.<sup>8</sup> En d'autres termes, sur les 103 millions de dollars possibles d'argent fédéral, malgré une

**TABLEAU 5** Fonds fédéraux non demandés à ce jour et non utilisés<sup>9</sup> (en million de dollars)

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	ON	MB	SK	AB	C.-B.
Complément salarial pour les travailleurs essentiels	-	-	6,4	30,0	-	-	10,5	49,4	-	29,8
Fonds pour la sécurité des soins de longue durée	-	4,2	-	20,7	-	-	-	-	3,7	-

**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID-19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

entente qui prévoit un très faible taux de 5 % de contrepartie, la province a dépensé seulement le tiers de l'argent fédéral destiné à soutenir ses travailleurs essentiels les moins bien rémunérés, ce qui laisse sur la table 69 millions de dollars qui n'ont pas été distribués ni demandés. La taille du programme pourrait être triplée pour ainsi dire à un coût nul pour la province.

Toutes proportions gardées, le Nouveau-Brunswick a aussi laissé un bon montant sur la table. La province aurait pu obtenir 72 millions de dollars, mais elle n'a demandé – et obtenu – que 42 millions de dollars, laissant sur la table 30 millions de dollars qui auraient pu servir à soutenir ses travailleurs essentiels.

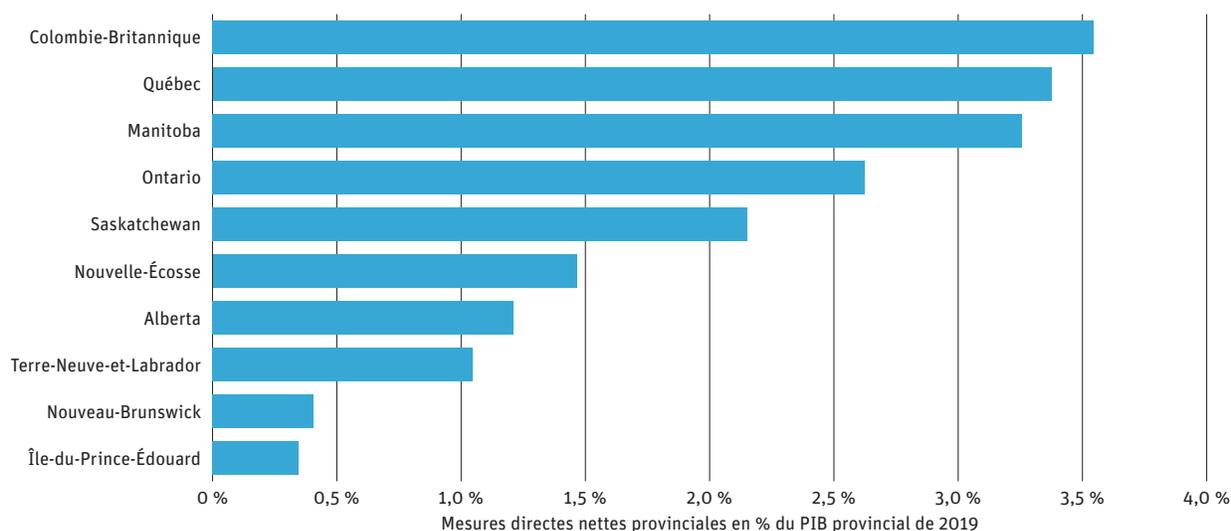
Plusieurs autres provinces ont laissé de plus petits montants sur la table, dont 30 millions de dollars pour la Colombie-Britannique, 10,5 millions de dollars pour le Manitoba et 6,4 millions de dollars pour la Nouvelle-Écosse.

On ne sait pas si ce programme a une date d'expiration, bien que la demande tardive de l'Alberta en février 2021 laisse entrevoir une certaine marge de manœuvre pour les autres provinces qui voudraient obtenir les fonds qu'il leur reste pour soutenir leurs travailleurs essentiels faiblement rémunérés, si elles se donnent la peine de les demander.

Le Fonds pour la sécurité des soins de longue durée diffère des autres transferts provinciaux en santé en ce sens qu'il faut présenter une demande. Les provinces ne reçoivent pas automatiquement leur fonds : elles doivent d'abord expliquer quels projets COVID-19 en lien avec les soins de longue durée ont besoin d'un financement supplémentaire. Les fonds peuvent servir à n'importe quel projet dont les coûts excèdent les transferts liés à la COVID-19 existants en santé.

Dans les petites provinces, il est parfois ardu de déterminer à quoi correspondent les dépenses en santé – soins de longue durée ou soins généraux. Alors, lorsqu'il y a des dépenses en santé qui excèdent les transferts fédéraux en santé, nous avons supposé que l'excédent est couvert par le Fonds pour la sécurité des soins de longue durée. Dans les grandes provinces, il

**FIGURE 2** Mesures directes nettes liées à la COVID-19 et PIB, par province



**Source** Provincial and federal government estimates of COVID-19 direct measures. See appendix for full source list.

y a une plus grande transparence budgétaire, de sorte que la totalité du financement destiné aux soins de longue durée qui s'ajoute au volet des populations vulnérables de l'ARS a été imputé au Fonds pour la sécurité des soins de longue durée dans notre analyse.

Dans la plupart des cas, les provinces ont assez de dépenses liées à la COVID-19 pour les soins de longue durée pour pouvoir profiter pleinement de ces fonds qu'il faut demander. Les exceptions à ce chapitre sont l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick qui, si l'on en croit leurs budgets du printemps 2021, pourraient laisser respectivement 20,7 et 4,2 millions de dollars sur la table. Dans les deux cas, il s'agit à toutes fins pratiques de l'entièreté de l'allocation possible, puisque toutes les autres dépenses en santé liées à la COVID-19 ont déjà été couvertes par les transferts fédéraux en santé liés à la COVID-19. Il semble que l'Alberta pourrait, elle aussi, laisser un petit montant sur la table.

Une fois soustraits tous les transferts fédéraux liés à la COVID-19 aux provinces, la figure 2 montre dans quelle proportion chaque province utilise ses propres fonds pour contribuer à l'effort, en fonction de la taille de son économie. Sont exclus, également, les fonds non attribués, parfois importants, qui pourraient faire augmenter davantage les dépenses. La Colombie-Britannique est la province qui contribue le plus à la lutte contre la COVID-19, avec 3,5 % de son PIB, le Québec occupant la deuxième position,

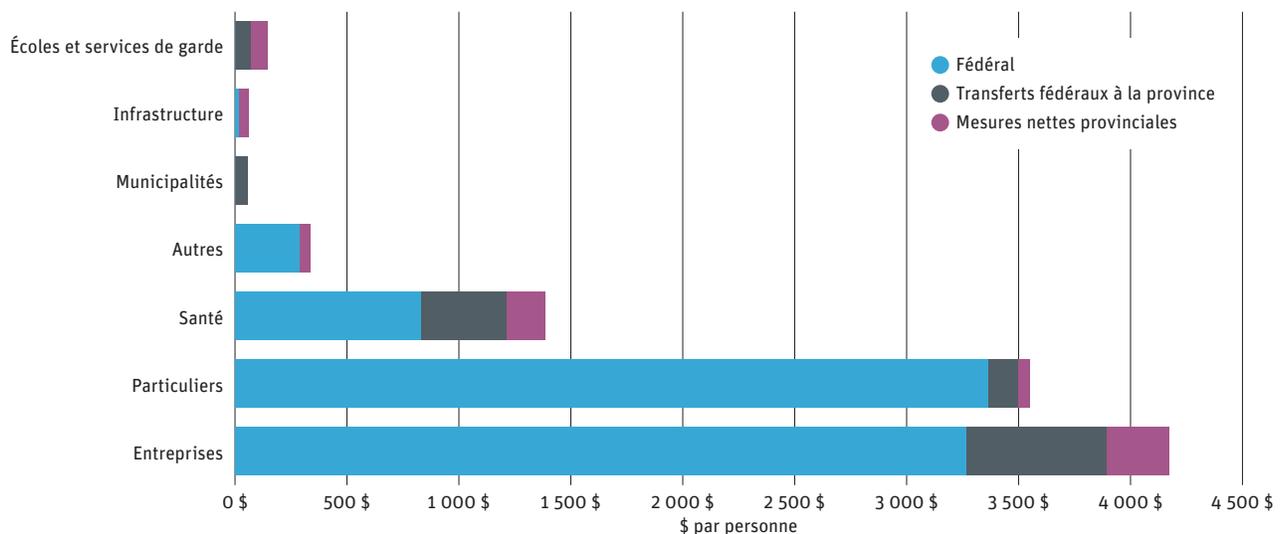
avec 3,4 %, et le Manitoba, la troisième avec 3,3 %. En fin de peloton, les provinces de l'Atlantique (l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador) sont celles qui ont le moins contribué, même en tenant compte de leur population beaucoup moins nombreuse. Notons que les provinces de l'Atlantique ont subi moins de répercussions sur la santé à cause de la COVID-19. Cependant, l'Alberta, qui lutte encore contre des niveaux élevés de transmission du virus, est l'une des provinces qui a le moins dépensé, soit 1,2 % de son PIB, ce qui représente à peu près le tiers de la Colombie-Britannique ou du Québec.

## Terre-Neuve-et-Labrador

Les mesures totales par habitant pour lutter contre la COVID-19 à Terre-Neuve-et-Labrador se sont établies à 9 700 \$ par personne – 93 % de fonds fédéraux et 7 % de fonds provinciaux.

La catégorie de soutien la plus importante a été celle des transferts aux entreprises, à 4 170 \$ par personne. Le financement de ce soutien a été dominé par la SSUC (975 millions de dollars), le fonds fédéral pour l'énergie extracôtière (320 millions de dollars) et la partie remise de dette du CUEC (583 millions de dollars). Le gouvernement provincial a fourni son propre soutien

**FIGURE 3** Mesures directes par type à Terre-Neuve-et-Labrador



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

aux entreprises, bien qu'il ait été beaucoup plus modeste. Il s'agissait d'un programme de soutien au tourisme et à l'hôtellerie de 55 millions de dollars et d'un programme d'aide aux petites entreprises de 25 millions de dollars.

La deuxième catégorie d'aide la plus importante a été celle des particuliers, à 3 550 \$ par personne, soit 400 \$ de moins que les entreprises. L'aide aux particuliers est provenue principalement de la PCU (996 millions de dollars) et de la PCRE (284 millions de dollars). La province n'a versé pratiquement aucune aide aux particuliers, à l'exception du remboursement de 30 millions de dollars pour la construction résidentielle.

Les dépenses en santé, à 1 390 \$ par personne, arrivent à une lointaine troisième position. Bien qu'il s'agisse d'une responsabilité provinciale, 87 % des coûts de santé de Terre-Neuve-et-Labrador ont été en bout de ligne assumés par le gouvernement fédéral, contre 13 % par la province.

Le soutien aux budgets de fonctionnement des municipalités a été entièrement financé par le gouvernement fédéral, puisque la province ne leur a pas versé de montant équivalent. Elle a plutôt affirmé que les transferts préexistants aux municipalités comptaient pour sa contribution de 50 %.

Les dépenses liées aux écoles et aux services de garde d'enfants ont été réparties à parts égales entre la province et le gouvernement fédéral. La partie fédérale est provenue du Fonds pour un retour en classe sécuritaire et du volet des services de garde d'enfants de l'ARS. La province a également effectué une importante dépense de 20 millions de dollars afin d'acheter des ordinateurs portables destinés aux écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour l'apprentissage à distance, et du côté de la dotation en personnel, elle a décidé de maintenir les ratios COVID-19 en 2021.

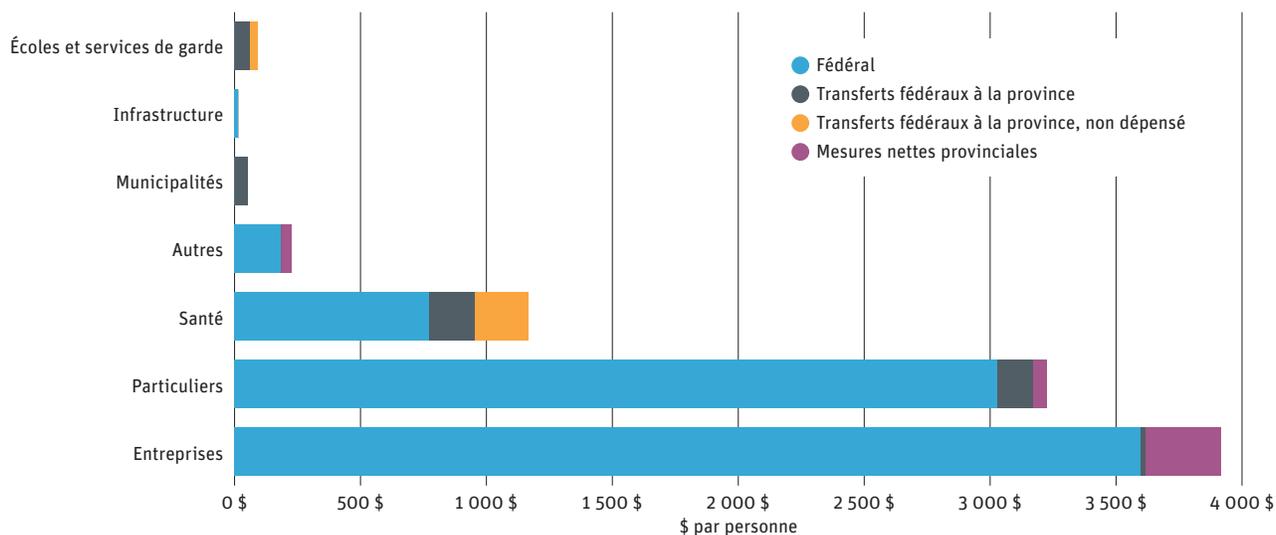
Les dépenses d'infrastructure liées à la COVID-19 se sont limitées à un programme de relance pour les communautés, d'une valeur de 23,4 millions de dollars.

---

## Île-du-Prince-Édouard

Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu l'équivalent de 8 445 \$ en mesures directes COVID-19, dont 98% d'argent fédéral et seulement 2% d'argent provincial, ce qui représente la contribution nette la plus faible de toutes les provinces. Il faut préciser que, malgré son budget du printemps, la province n'a pas encore annoncé ses mesures COVID-19 de 2021-2022 et elle maintient plutôt un plan d'urgence de 50 millions de dollars dont les détails de distribution ne seront publiés qu'à l'automne.

**FIGURE 4** Mesures directes par type à l'Île-du-Prince-Édouard



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

La catégorie de soutien la plus importante a été celle des entreprises, qui ont reçu l'équivalent de 3 230 \$ par personne provenant à 92 % de fonds fédéraux par l'entremise principalement de la SSUC (370 millions de dollars) et de la partie remise de dette du CUEC (74 millions de dollars). Bien qu'il soit ardu de déterminer les détails des programmes de la province, il semble que le programme de prêt-subvention pour l'industrie du tourisme et les programmes d'aide à la pêche constituent les efforts provinciaux les plus importants.

Le soutien aux particuliers a été la deuxième catégorie en importance, s'élevant à 3 920 \$ par personne et a été presque entièrement financé par le gouvernement fédéral (98 %). Les programmes fédéraux les plus sollicités sur l'île ont été la PCU, pour une valeur de 300 millions de dollars, et la PCRE, qui a versé 68 millions de dollars. Le plus important programme provincial était probablement l'Income Support Fund, pour lequel 10 millions de dollars ont été budgétisés.

À 950 \$ par personne, les dépenses en santé liées à la COVID-19 occupent une lointaine troisième place. Une grande partie des fonds fédéraux transférés à la province pour soutenir les efforts en cette matière n'avaient toujours pas été attribués au moment du budget du printemps 2021, bien que les détails soient promis à l'automne. Sur le fonds de prévoyance de 50 mil-

lions de dollars de 2021, 33 millions de dollars semblent être des fonds fédéraux non dépensés qui ont été attribués par l'entremise du volet de la capacité du système de soins de santé de l'ARS de l'année dernière et de deux nouveaux transferts fédéraux en santé de 2021 pour la vaccination et le rétablissement du système de santé. Ainsi, 100 % de l'argent dépensé dans la province pour les soins de santé liés à la COVID-19 provient du gouvernement fédéral, et il en reste une bonne partie. L'Île-du-Prince-Édouard a été peu touchée par le virus, en grande partie en raison de la fermeture précoce de ses frontières, ce qui pourrait expliquer pourquoi si peu de fonds ont été dépensés.

La province n'a pas apporté sa contrepartie à l'aide fédérale aux municipalités. Ainsi, les villes ont reçu l'équivalent de 52 \$ par personne en soutien purement fédéral.

Les dépenses d'infrastructure destinées à stimuler la croissance économique ont été limitées, tant de la part de la province que du gouvernement provincial.

En ce qui concerne la protection des écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et des services de garde d'enfants, l'équivalent de 60 \$ par personne a été dépensé. Cependant, comme pour en santé, l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas entièrement dépensé les fonds fédéraux qu'elle a reçus par l'entremise du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire ou du volet des services de garde d'enfants de l'ARS : 5 millions de dollars restent inutilisés en date du budget du printemps 2021.

---

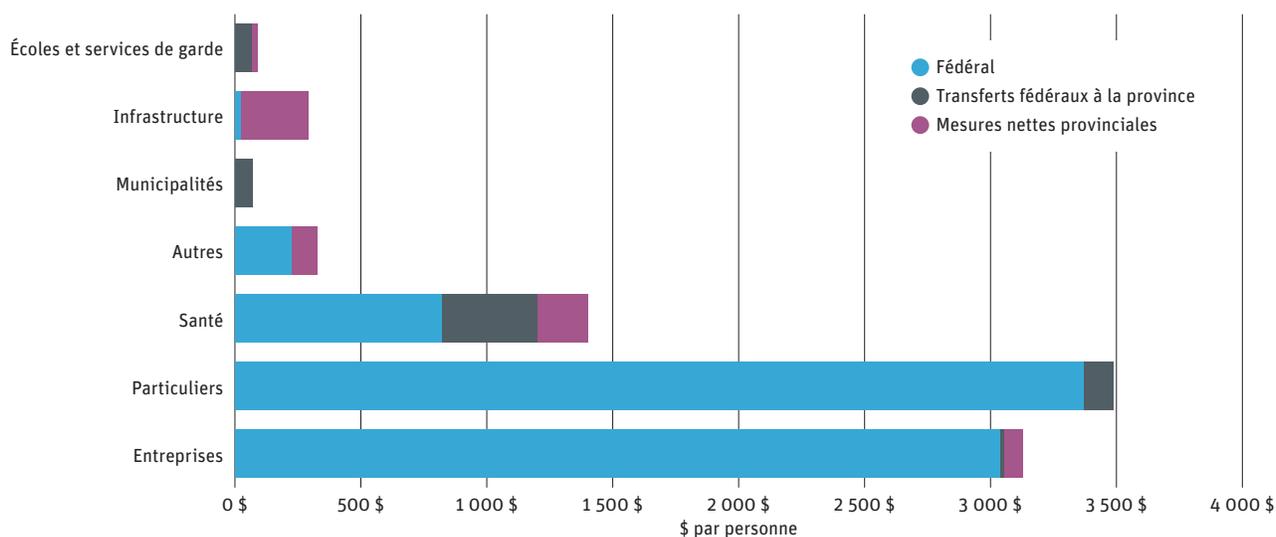
## Nouvelle-Écosse

Les Néo-Écossais ont reçu l'équivalent de 8 800 \$ par personne en mesures directes COVID-19. De ce total, 92 % sont venus d'Ottawa et 8 % du gouvernement provincial.

Le soutien aux particuliers a représenté la plus importante catégorie de mesures de soutien dans la province, avec une valeur de 3 490 \$ par personne, financée presque entièrement par des fonds fédéraux, dont la PCU (1,8 milliard de dollars) et la PCRE (560 millions de dollars) pour aider les chômeurs néo-écossais. La province a lancé quelques mesures supplémentaires pour les particuliers.

La deuxième catégorie d'aide en ordre d'importance a été celle des entreprises, pour une valeur de 3 130 \$ par personne, financée presque entièrement par des fonds fédéraux sous la forme la SSUC (1,9 milliard de dollars)

**FIGURE 5** Mesures directes par type en Nouvelle-Écosse



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

et de la remise de dette du CUEC (334 millions de dollars). La contribution provinciale au soutien des entreprises a représenté 2 % du total. Les programmes provinciaux les plus importants ont été une subvention de soutien et de réouverture des petites entreprises, d'une valeur de 20 millions de dollars, et un remboursement de l'impôt foncier des établissements touristiques, d'une valeur de 14 millions de dollars.

Les dépenses en santé sont arrivées loin en troisième position, avec un coût équivalent à 1 400 \$ par personne. Bien qu'il s'agisse d'une responsabilité provinciale, c'est le gouvernement fédéral qui a couvert 86 % du financement des coûts de santé liés à la COVID-19 de la province, cette dernière n'en couvrant que 14 %.

La Nouvelle-Écosse n'a pas égalé le financement fédéral dans les transferts aux municipalités, ce qui fait que pratiquement tout le soutien est provenu d'Ottawa.

De même, le soutien aux écoles et aux services de garde d'enfants a été presque entièrement fédéral. La province a plafonné la capacité de garde à 60 % lors de la troisième vague et a fourni des fonds supplémentaires à cette occasion. Elle a également fermé les services de garde pendant trois mois. Tout cela a été, pour l'essentiel, financé par des fonds fédéraux.

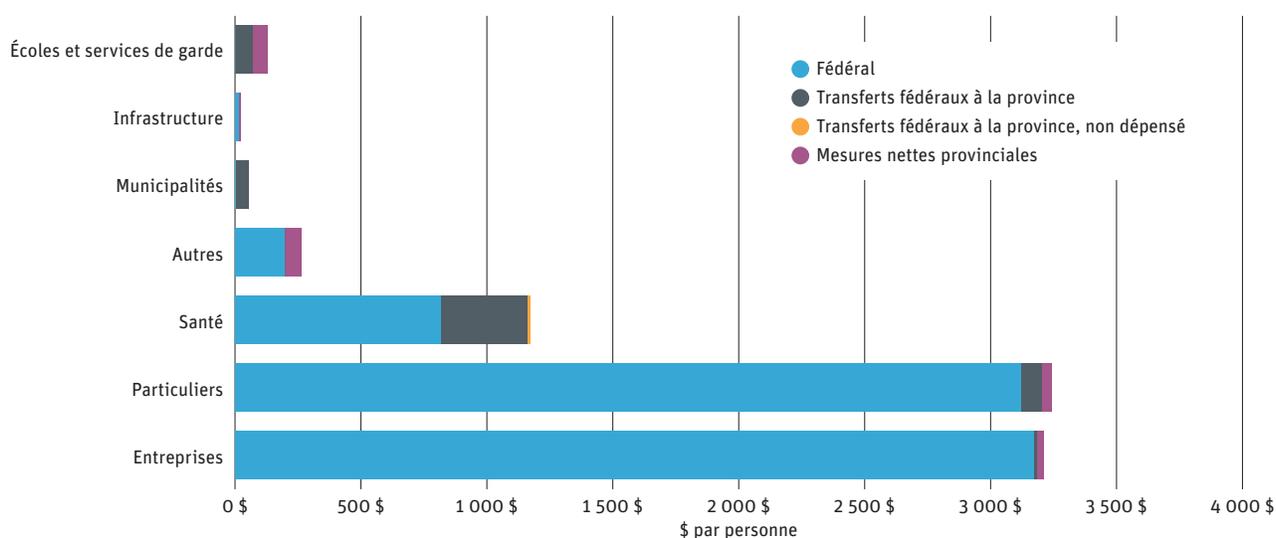
La Nouvelle-Écosse a mis un accent plus grand sur l'infrastructure, excédant largement les octrois du gouvernement fédéral. Son principal effort a été un programme de stimulation des immobilisations, qui se chiffre à 229 millions de dollars sur deux ans, soit l'équivalent de 292 \$ par personne – le plus important des provinces de l'Atlantique.

## Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a bénéficié de mesures COVID-19 d'une valeur de 8 080 \$ par personne, financées à 98 % par le gouvernement fédéral et à 2 % par le gouvernement provincial, ce qui représente proportionnellement la deuxième plus faible contribution de toutes les provinces (l'Île-du-Prince-Édouard remportant la plus faible).

Le soutien aux particuliers (3 240 \$ par personne) a été légèrement supérieur au soutien aux entreprises (3 210 \$ par personne), mais pas de beaucoup. Le financement de l'aide aux particuliers et aux entreprises a été en grande majorité fédéral, notamment grâce à la SSUC, qui a fourni 1,7 milliard de dollars pour soutenir les entreprises de la province, et à la partie remise de dette du CUEC, avec 278 millions de dollars. Aux particuliers, la PCU a versé 1,4 milliard de dollars pour soutenir les chômeurs de la province et la

**FIGURE 6** Mesures directes par type au Nouveau-Brunswick



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

PCRE leur versera également 380 millions de dollars. Les programmes de la province dans ces domaines ont été limités, incluant ceux de la Subvention de rétablissement des petites entreprises du Nouveau-Brunswick et du Crédit de fonds de roulement d'urgence allant jusqu'à 100 000 \$ pour les entreprises du Nouveau-Brunswick, d'une valeur de 12,7 millions de dollars, auxquels s'est ajoutée un incitatif au tourisme budgétisé à 7,9 millions de dollars.

Les soins de santé arrivent loin derrière, avec un montant de 1 160 \$ par habitant. Le total des dépenses en santé pour lutter contre la COVID-19 correspond essentiellement au montant reçu en transferts fédéraux – la province n'a pas investi de fonds supplémentaires pour lutter contre les répercussions de la COVID-19 sur le secteur de la santé. C'est aussi pour cela que le Nouveau-Brunswick ne semble pas pressé d'accéder à l'argent du Fonds pour la sécurité des soins de longue durée du gouvernement fédéral : il n'en a pas besoin pour couvrir des dépenses supplémentaires.

Le Nouveau-Brunswick n'a pas égalé le soutien fédéral aux budgets de fonctionnement des municipalités et, par conséquent, tout le soutien destiné à combler les déficits budgétaires municipaux a été, pour l'essentiel, fédéral.

Le soutien aux écoles et aux services de garde d'enfants a été assuré à peu près à parts égales. La province a versé une contribution qui s'est ajoutée à celle du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire et, surtout, elle a prolongé le programme à ses frais jusqu'en 2021–2022, augmentant sa contribution globale d'autant. Au final, le soutien aux écoles et aux services de garde a représenté 130 \$ par personne.

Les dépenses d'infrastructure au Nouveau-Brunswick ont été limitées, tant du côté fédéral que du côté provincial.

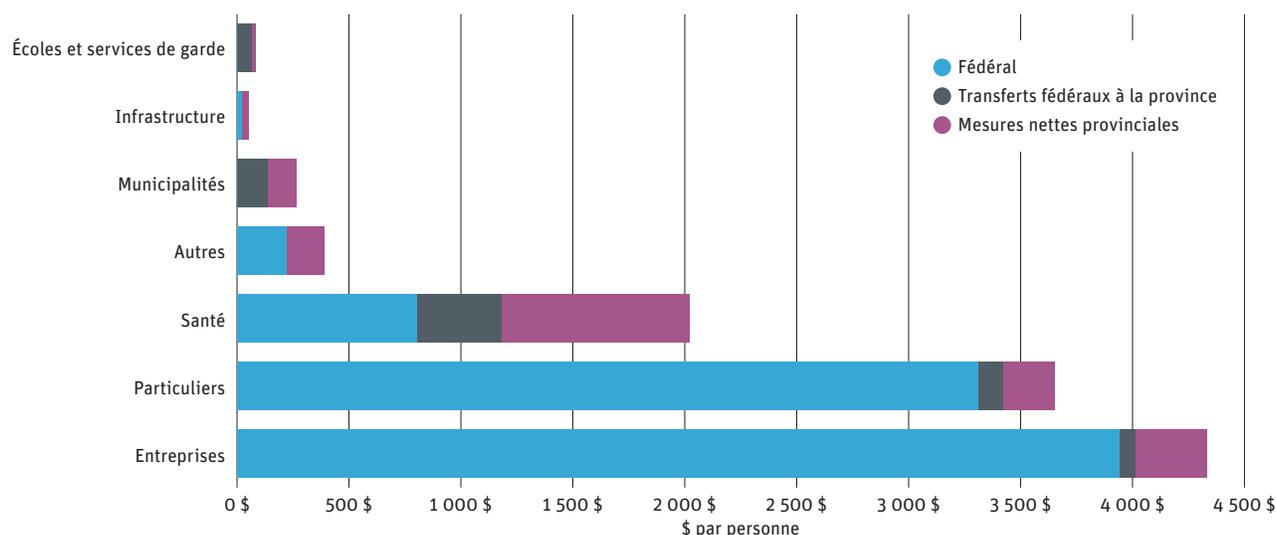
---

## Québec

Les mesures directes COVID-19 au Québec se sont élevées à 10 790 \$ par personne et ont été financées à 84 % par le gouvernement fédéral et à 16 % par la province.

Au Québec, c'est la catégorie des entreprises qui a reçu le plus de soutien, soit 4 330 \$ par personne. L'argent est venu principalement du palier fédéral, par l'entremise du programme de la SSUC, qui a fourni 24,7 milliards de dollars aux entreprises québécoises, et de la partie remise de dette du CUEC, qui s'est chiffrée à 2,7 milliards de dollars. Le plus important soutien provincial aux entreprises a pris la forme du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), d'une valeur de 625 millions de

**FIGURE 7** Mesures directes par type au Québec



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

dollars. Il s'agit d'un programme de prêts aux petites entreprises prévoyant une partie remise de dette, semblable au programme fédéral du CUEC.

La deuxième catégorie de soutien en importance est celle des particuliers, à raison de 3 650 \$ par personne, une somme financée à 94 % par le gouvernement fédéral. Les programmes qui ont principalement assuré le soutien aux particuliers ont été fédéraux : la PCU (16,6 milliards de dollars), la PCRE (4,5 milliards de dollars) et les bonifications de l'AE (2,5 milliards de dollars). Pour ses travailleurs essentiels, la province a créé plusieurs programmes d'amélioration des salaires qui ont surpassé les exigences de contrepartie du programme fédéral de complément salarial, notamment un supplément salarial supplémentaire, un paiement forfaitaire pour le travail à temps plein et une prime aux travailleurs des établissements privés de soins de longue durée (SLD). Ces programmes ont excédé l'engagement fédéral pour le complément salarial des travailleurs essentiels.

Le soutien au secteur de la santé a représenté la moitié du soutien aux entreprises et s'est établi à 2 020 \$ par personne financés à 42 % par Québec, soit davantage que les autres provinces au chapitre des dépenses provinciales nettes en santé.

Le Québec a presque réussi à égaler le soutien fédéral aux budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités : seuls 32 mil-

lions de dollars l'ont empêché d'atteindre le total de 1,15 milliard de dollars de fonds fédéraux.

Le soutien aux écoles et aux services de garde d'enfants s'est élevé à 82 \$ par personne dans la province, dont 81 % de fonds fédéraux et 19 % de fonds provinciaux. Les mesures fédérales qui sont intervenues sont le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire et le volet des services de garde d'enfants de l'ARS. L'effort provincial le plus important a été axé sur un vaste « fonds de mobilisation des connaissances » (170 millions de dollars) visant à fournir un éventail de soutiens aux étudiants pour qu'ils restent engagés et motivés.

Au chapitre des infrastructures, la province et le gouvernement fédéral ont apporté très peu d'argent neuf pour combattre l'impact économique de la COVID-19.

---

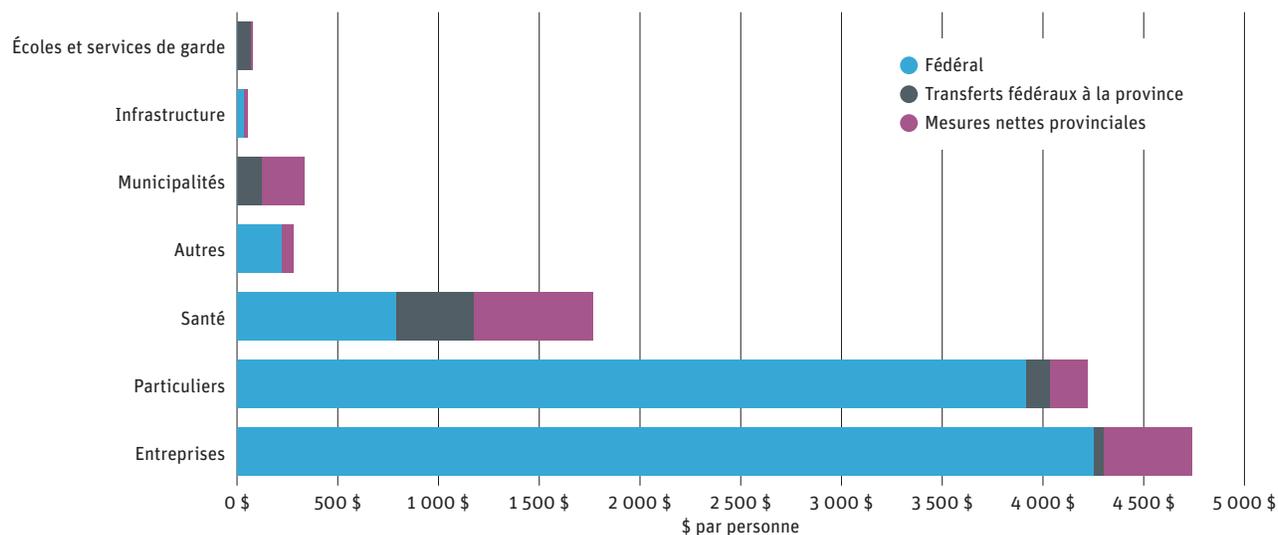
## Ontario

Les Ontariens ont reçu l'équivalent de 11 470 \$ par personne pour combattre la COVID-19, ce montant ayant été financé à 13 % par la province et à 87 % par le gouvernement fédéral, ce qui en fait le deuxième plus haut niveau de soutien fédéral. La composante fédérale (9 940 \$ par personne) est aussi la deuxième plus élevée par habitant de toutes les provinces (la plus élevée étant celle de l'Alberta, à 11 410 \$ par personne).

La catégorie de soutien la plus importante est celle des entreprises, à 4 740 \$ par personne. Le soutien fédéral est venu principalement de la SSUC (44,3 milliards de dollars), de la partie remise de dette du CUEC (5,2 milliards de dollars) et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) (4,1 milliards de dollars). L'effort provincial le plus important a été la subvention de soutien aux petites entreprises, d'une valeur de 3,4 milliards de dollars – c'est ainsi que l'Ontario a dépensé une grande partie des fonds non attribués indiqués dans notre rapport de janvier.

La catégorie qui occupe le deuxième rang est celle des soutiens aux particuliers, à 4 220 \$ par personne, la partie la plus importante étant venue du gouvernement fédéral sous la forme de 28,9 milliards de dollars de PCU, 12,5 milliards de dollars de PCRE et 5,7 milliards de dollars de prestations améliorées d'assurance-emploi pour soutenir les chômeurs ontariens. Les mesures provinciales d'aide aux particuliers ont été plus limitées, prenant principalement la forme de transferts en espèces pour les familles avec enfants, notamment le Soutien aux apprenants, le Soutien aux familles et

**FIGURE 8** Mesures directes par type en Ontario



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID-19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 (1,7 milliard de dollars pour les trois programmes).

Les dépenses de soutien à la santé se sont élevées à 1 760 \$ par personne, soit environ le tiers de ce qui a été dépensé pour soutenir les entreprises de la province. Trente-quatre pour cent (34 %) de cette somme est provenue de la province et 66 % du palier fédéral.

Par ailleurs, l'Ontario a été l'une des deux seules provinces (l'autre étant la Colombie-Britannique) à avoir égalé le soutien fédéral aux municipalités. En bout de ligne, 64 % du soutien aux municipalités est provenu de la province et 36 % du palier fédéral – ce qui représente un taux inhabituellement élevé de soutien provincial aux déficits budgétaires municipaux. L'Ontario abrite la plus grande ville et la plus grande région métropolitaine du Canada, celle de Toronto, qui a été durement touchée par la pandémie et ses répercussions économiques.

L'aide aux écoles et aux services de garde d'enfants a été principalement constituée de fonds fédéraux, la province ayant distribué 1 milliard de dollars d'argent provenant d'Ottawa. L'effort provincial sur ce front a été de 40 millions de dollars sur deux ans pour améliorer l'apprentissage à distance et en ligne.

Les gouvernements fédéral et provincial ont peu investi dans les infrastructures en Ontario. Il y a eu un financement fédéral limité par l'entremise de l'Initiative pour la création rapide de logements et d'un fonds provincial d'infrastructure sportive et communautaire.

---

## Manitoba

L'équivalent de 10 930 \$ par personne a été dépensé en mesures directes pour lutter contre la COVID-19 au Manitoba, une somme financée à 84 % par le gouvernement fédéral et à 16 % par le gouvernement provincial.

La catégorie de soutien la plus importante est celle des entreprises, avec 4 160 \$ par personne. Cette aide est provenue principalement du gouvernement fédéral, par l'entremise du programme de la SSUC (3,6 milliards de dollars) et de la partie remise de dette du CUEC (430 millions de dollars) pour les entreprises manitobaines. Les efforts provinciaux les plus importants ont été consentis dans le cadre de la Subvention transitoire du Manitoba (215 millions de dollars), du Programme de protection des entreprises non admissibles du Manitoba (59 millions de dollars) et d'un fonds de redressement financier à long terme (50 millions de dollars). Ce dernier fonds est administré par la Chambre de commerce du Manitoba et a été financé, du moins en partie, par le complément prévu par le programme fédéral des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre, destiné à la réorientation des travailleurs des industries durement touchées.

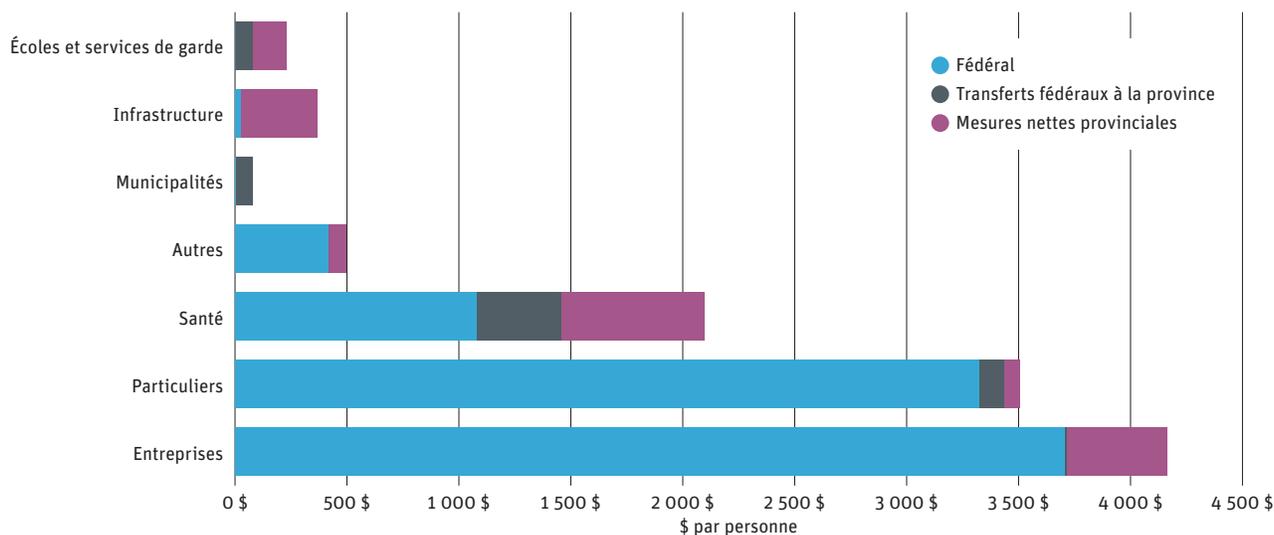
La deuxième catégorie en importance est celle du soutien aux particuliers, qui atteint 3 510 \$ par personne. L'argent a été essentiellement fédéral, avec 2,3 milliards de dollars de la PCU, 760 millions de dollars de la PCRE et 470 millions de dollars de bonifications de l'AE. Le plus important soutien provincial a été le crédit remboursable pour le soutien financier des aînés, d'une valeur de 45 millions de dollars.

Les soutiens à la santé ont représenté 2 100 \$ par personne et ont été financés à 70 % par le gouvernement fédéral et à 30 % par la province.

Le Manitoba n'a pas versé de contrepartie à la contribution fédérale aux municipalités et, par conséquent, le soutien aux déficits budgétaires municipaux, d'une valeur de 80 \$ par personne, est entièrement provenu du palier fédéral.

L'aide aux écoles et aux garderies a été principalement provinciale, les deux tiers provenant de la province et un tiers du palier fédéral. C'est d'ailleurs un rare cas dans cette catégorie où la contribution de la province dé-

**FIGURE 9** Mesures directes par type au Manitoba



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

passé celle du gouvernement fédéral – et toutes proportions gardées, le Manitoba affiche la contribution la plus élevée de toutes les provinces. Sur les fonds fédéraux réservés à l'ARS, 39,5 millions de dollars ont été conservés dans un Fonds d'urgence pour la relance sécuritaire et les écoles devaient présenter une demande pour en recevoir. On ne sait pas exactement quelle part de cet argent a finalement été distribuée. L'importante contribution de la province est attribuable aux 160 millions de dollars du fonds de prévoyance de 2011–2012 qui ont été affectés aux écoles et aux besoins en matière d'éducation.

Les dépenses d'infrastructure du Manitoba ont été relativement importantes, à 370 \$ par personne, et elles ont été presque entièrement à l'initiative de la province. Elles découlent du Programme de relance de l'économie du Manitoba, dont la majeure partie sera dépensée d'ici la fin de 2021–2022. Cependant, une partie sera dépensée en 2022–2023 et sort du cadre de la présente analyse.

Il convient de souligner que la budgétisation des dépenses liées à la COVID-19 pour 2021–2022 par le Manitoba a été particulièrement opaque. Tout cela a commencé par un poste de « crédits d'autorisation » de 1,18 milliard de dollars dans le budget pour les dépenses liées à la COVID-19 de 2021, sans le moindre détail. Le « Budget en bref » accompagnant le budget prin-

principal ventile vaguement la façon dont ces fonds seront probablement utilisés (ventilation que nous utilisons dans le présent rapport). Cependant, les programmes ne sont pas détaillés, contrairement aux mesures liées à la COVID-19 de 2020–2021, pour lesquelles la province a fourni une estimation assez détaillée des programmes et des coûts.<sup>10</sup>

---

## Saskatchewan

Les mesures directes COVID-19 se sont élevées à 10 240 \$ par personne en Saskatchewan. Ce montant a été principalement financé à 85 % par le palier fédéral contre 15 % par la province.

Le soutien le plus important est allé aux entreprises, soit 3 650 \$ par personne. Les plus importants programmes de soutien aux entreprises ont été ceux du palier fédéral, notamment la SSUC (2,1 milliards de dollars), la remise de dette du CUEC (460 millions de dollars) et le programme de nettoyage des anciens puits de pétrole et de gaz (d'une valeur de 400 millions de dollars). Les mesures provinciales les plus importantes ont été le programme de paiement d'urgence aux petites entreprises, doté d'un budget de 70 millions de dollars, et le soutien au secteur du tourisme, d'une valeur de 40 millions de dollars.

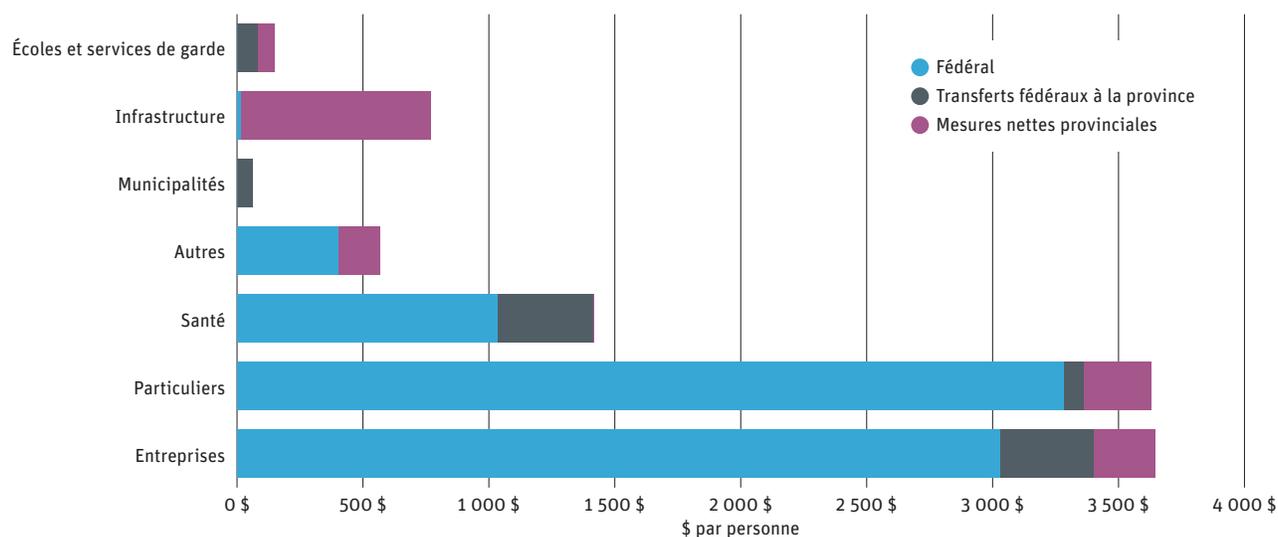
L'aide aux particuliers a atteint l'équivalent de 3 630 \$ par personne, les programmes de soutien les plus importants ayant été fédéraux : 2 milliards de dollars de la PCU et 680 millions de dollars de la PCRE. Du côté provincial, la mesure la plus importante a été le programme de remise aux clients de SaskPower, qui offrira des remises sur l'électricité jusqu'en novembre 2021, pour une valeur de 260 millions de dollars.

Les soins de santé arrivent à une lointaine troisième position, à 1 420 \$ par personne. La quasi-totalité des dépenses de la province en santé a été couverte par le gouvernement fédéral par le biais de ses divers transferts en santé. La Saskatchewan est l'une des trois provinces qui n'ont pratiquement pas dépensé leur propre argent pour faire face aux répercussions de la COVID-19 sur le secteur de la santé, toutes les factures ayant été couvertes par l'aide du gouvernement fédéral.

La Saskatchewan n'a pas apporté de contrepartie au soutien fédéral aux municipalités et, par conséquent, l'entièreté du soutien aux budgets municipaux est provenue du palier fédéral.

Le soutien aux écoles et aux services de garde d'enfants s'est élevé à 150 \$ par personne en Saskatchewan. Cette contribution a été pour l'essentiel ré-

**FIGURE 10** Mesures directes par type en Saskatchewan



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

partie à parts égales entre Ottawa et la province. Cette dernière a financé un complément aux transferts fédéraux dans le cadre de son propre plan pour la sécurité dans les écoles.

L'infrastructure se démarque, avec 770 \$ par personne – le montant le plus élevé de toutes les provinces (proportionnellement) dans cette catégorie et le double de la province qui occupe le deuxième rang, le Manitoba, avec 370 \$ par personne. Il s'agit presque entièrement de fonds provinciaux versés dans le cadre du programme de stimulation des infrastructures de la Saskatchewan. Au départ, ce programme prévoyait de dépenser 2 milliards de dollars d'ici la fin de 2021–2022. Cependant, il est maintenant prévu qu'une grande partie de l'argent sera dépensée après mars 2022, seulement 893,5 millions des 2 milliards de dollars étant dépensés au cours de la période initiale de 2020–2021 et 2021–2022.

Le budget 2020, publié le 15 juin 2020, a alloué 724 millions de dollars en capital de relance à des ministères spécifiques, mais 1,3 des 2 milliards de dollars est resté non attribué – bien que ces fonds soient censés être dépensés en 2020–2021 ou 2021–2022.<sup>11</sup> Des détails supplémentaires sur l'affectation d'une partie de cet argent sont disponibles sur un site Web de la campagne du SaskParty,<sup>12</sup> mais il semble que bon nombre de ces projets ne seront pas mis en œuvre avant avril 2022, au plus tôt. Le budget de 2021 ar-

rive à la conclusion que seulement 894 millions de dollars seront dépensés en 2020–2021 ou 2021–2022 et que 1,1 des 2 milliards de dollars ne seront pas dépensés avant les années suivantes.<sup>13</sup>

Le résultat net est que les dépenses d'infrastructure par habitant de la Saskatchewan n'ont guère changé par rapport à janvier et que les habitants de la province doivent fouiller dans le site Web de campagne du SaskParty pour trouver les détails budgétaires nécessaires.

---

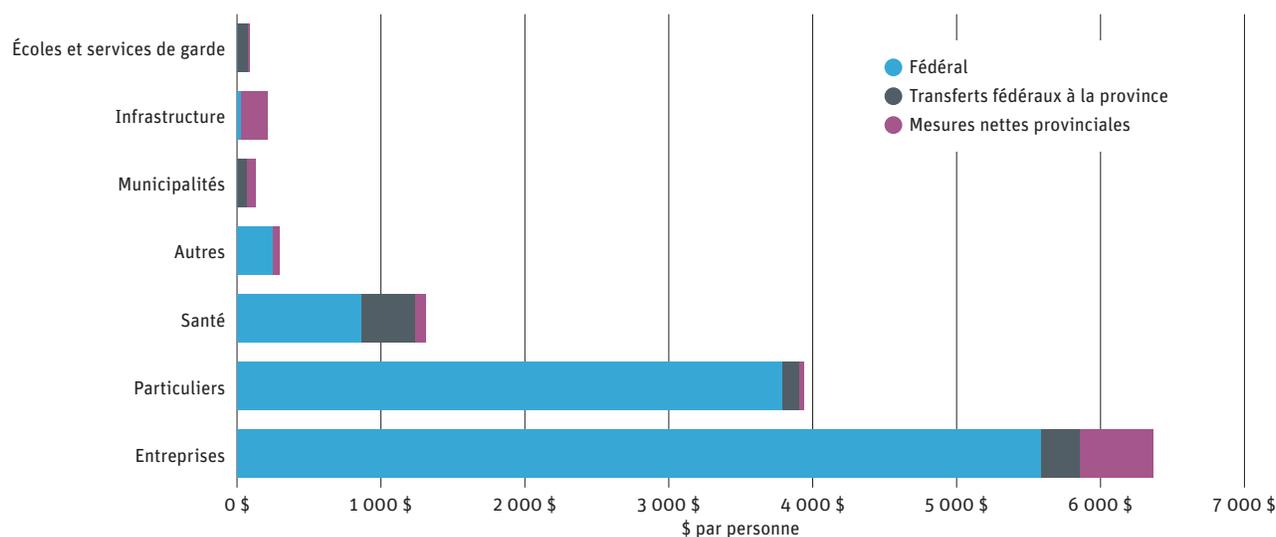
## Alberta

Avec 12 350 \$ par personne, les Albertains sont ceux qui ont reçu le plus de soutien lié à la COVID-19 parmi toutes les provinces, et le coût de ce soutien a été principalement assumé par le gouvernement fédéral (à 92 %, comparativement à 8 % pour le gouvernement provincial). En fait, l'Alberta est la province qui a bénéficié du niveau d'aide fédérale le plus élevé, soit 11 410 \$ par personne. La province qui arrive au deuxième rang est l'Ontario, avec 9 940 \$ par personne, soit 650 \$ de moins que l'Alberta. La part importante de l'aide fédérale accordée à l'Alberta est en partie attribuable au programme de fermeture des puits de pétrole et de gaz, doté d'un budget de 1 milliard de dollars, ainsi qu'au nombre proportionnellement plus élevé d'organisations qui ont profité de l'aide fédérale aux entreprises, l'économie de la province ayant été durement touchée par la COVID-19.

La catégorie de soutien la plus importante a été celle des entreprises, avec l'équivalent de 6 370 \$ par personne en mesures directes. La plus grande partie de cette somme (92 %) est provenue du gouvernement fédéral par l'entremise de la SSUC (17,5 milliards de dollars) et de la partie remise de dette du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC, 1,9 milliard de dollars). Les plus importants programmes provinciaux à ce chapitre ont été les subventions de relance pour les petites et moyennes entreprises, d'une valeur de 575 millions de dollars, et les investissements dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, d'une valeur de 323 millions de dollars.

Le soutien aux particuliers a été la deuxième catégorie en importance et a représenté 3 940 \$ par personne, cette somme provenant pour l'essentiel du gouvernement fédéral. Les principaux programmes fédéraux de soutien aux particuliers ont été la PCU, qui a fourni 8,8 milliards de dollars, la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), avec 3,5 milliards de dollars, ainsi que les bonifications de l'assurance-emploi (AE), qui ont apporté 1,3 milliard de dollars aux sans-emploi de l'Alberta. Au moment de

**FIGURE 11** Mesures directes par type en Alberta



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

publier le rapport de janvier, la province n'avait pratiquement pas demandé d'argent en complément salarial fédéral pour ses travailleurs essentiels à faible revenu. Mais plus tard, l'Alberta a annoncé qu'elle entendait se prévaloir pleinement de ces fonds fédéraux, soit 348 millions de dollars qui, s'ajoutant à 116 millions de dollars d'argent provincial, ont constitué un programme d'une valeur de 465 millions de dollars pour les travailleurs de première ligne à faible salaire.

Les dépenses en santé arrivent à une lointaine troisième position, avec une valeur d'aide de 1 310 \$ par personne. Bien qu'il s'agisse d'une responsabilité provinciale, 94 % des coûts de santé prévus au budget ont été financés par le gouvernement fédéral, la province en assumant 6 %.

Comme d'autres grandes provinces, l'Alberta a fait l'effort de presque équilibrer le soutien fédéral aux budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités. Toutefois, la province a utilisé l'échappatoire dont se sont prévaluées plusieurs petites provinces en réclamant des dépenses préexistantes comme contrepartie, entre autres en invoquant comme dépense les 30 millions de dollars de son initiative de durabilité municipale (MSI), mais ce financement était antérieur à la pandémie de COVID-19 et figurait déjà dans son budget 2020 pré-COVID.<sup>14</sup> Ainsi, il a manqué 30 millions de dol-

lars à l'Alberta pour égaler le soutien fédéral de 303 millions de dollars aux budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités.

L'aide aux écoles et aux services de garde d'enfants s'est chiffrée à 90 \$ par personne dans la province – financée à 85 % par le gouvernement fédéral et à 15 % par le gouvernement provincial, principalement grâce au Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire et au fonds du volet des services de garde d'enfants de l'ARS.

Comme les autres provinces de l'Ouest, l'Alberta a contribué davantage aux infrastructures que le gouvernement fédéral ne l'a fait dans cette province. Pour les deux paliers de gouvernement, les investissements dans les infrastructures ont atteint 220 \$ par personne. En somme, la totalité des fonds consacrés aux infrastructures (89 %) est provenue de la province, comparativement à seulement 11 % du palier fédéral.

L'Alberta affiche maintenant le plus gros montant de fonds non attribués liés à la COVID-19, soit 1,8 milliard de dollars. Ce n'est pas le montant le plus important par habitant (qui est au Manitoba), mais c'est le plus important en termes absolus et c'est beaucoup plus que les 750 millions de dollars enregistrés dans notre rapport de janvier. Cela témoigne d'un manque de transparence budgétaire, la province n'ayant pas publié de plan détaillé pour une part importante de ses mesures contre la COVID-19, contrairement à plusieurs autres provinces. On ne sait pas vraiment si cet argent sera dépensé en totalité ou en partie pour combattre la COVID-19 ou s'il ira simplement réduire le déficit à la fin de l'année. Malheureusement, il n'est pas possible d'évaluer d'avance si cet argent sera utilisé efficacement et il faudra attendre, car le budget est avare de détails à ce sujet.

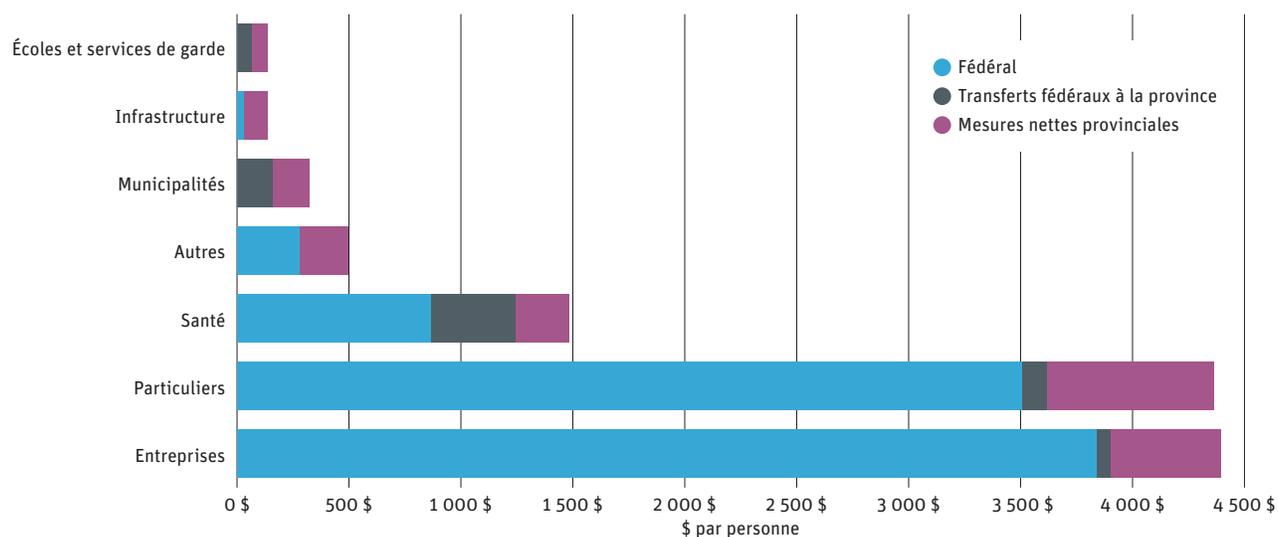
---

## Colombie-Britannique

Pour combattre la COVID-19, les Britanno-Colombiens ont reçu 11 340 \$ par personne en mesures directes, 86 % provenant du palier fédéral et 14 % du palier provincial. Proportionnellement, la Colombie-Britannique a contribué plus que toutes les autres provinces à la lutte contre la COVID-19, soit 2 040 \$ par personne; elle est suivie au deuxième rang par le Québec, avec 1 740 \$ par personne. La Colombie-Britannique dispose d'importants fonds non attribués qui, s'ils étaient affectés à des mesures directes, feraient encore augmenter ces chiffres.

La catégorie du soutien aux entreprises, à 4 390 \$ par personne, est arrivée au premier rang, légèrement devant le soutien aux particuliers. Le sou-

**FIGURE 12** Mesures directes par type en Colombie-Britannique



**Sources** Estimations des mesures directes liées à la COVID 19 des gouvernements fédéral et provinciaux. Voir la liste complète des sources en annexe.

Le soutien provincial net aux entreprises est de 490 \$ par personne, deuxième seulement après l'Alberta qui a dépensé 520 \$ par personne. Les soutiens aux entreprises les plus importants sont provenus du programme fédéral de la SSUC, avec 13,3 milliards de dollars, et de la partie remise de dette du CUEC, avec 2,2 milliards de dollars. Du côté de la province, les plus importants soutiens ont été la subvention pour la relance des petites et moyennes entreprises, d'une valeur de 345 millions de dollars, et le nouveau soutien au secteur du tourisme annoncé en 2021, d'une valeur de 100 millions de dollars.

Le soutien aux particuliers a équivalu à 4 360 \$ par personne, dont une part très élevée de 17 % a été assumée par la province. En termes d'aide par habitant, la province a versé 740 \$ aux particuliers, soit trois fois plus que les 270 \$ par personne de la Saskatchewan (la deuxième province en importance). Malgré ses investissements, la majeure partie de l'argent est provenue des programmes fédéraux, notamment la PCU (9,7 milliards de dollars), la PCRE (3,4 milliards de dollars) et les bonifications de l'AE (2 milliards de dollars). L'important soutien de la province aux particuliers a pris la forme d'une prestation de rétablissement de la Colombie-Britannique, d'une valeur de 1,4 milliard de dollars, ainsi que d'une prestation d'urgence pour les travailleurs, d'un supplément de crise et d'un crédit d'impôt pour l'action climatique, qui, ensemble, ont totalisé 1,8 milliard de dollars.

Les mesures destinées à la santé ont représenté la troisième catégorie en importance dans la province, s'élevant à 1 480 \$ par personne, une somme financée à 16 % par la province et à 84 % par le palier fédéral.

La Colombie-Britannique a été l'une des deux seules provinces (l'autre étant l'Ontario) à égaler le soutien fédéral aux budgets de fonctionnement et de transport en commun des municipalités. En fait, elle a légèrement dépassé sa contrepartie grâce à d'autres mesures destinées à soutenir les municipalités.

Le soutien aux écoles et aux services de garde d'enfants de la province a été réparti à peu près également entre les paliers fédéral et provincial. La province a distribué l'argent fédéral, mais elle a aussi complété de façon substantielle l'aide aux services de garde d'enfants en faisant appel à des fonds provinciaux, par l'entremise d'un financement d'urgence temporaire et de subventions pour le maintien des places en garderie et la sécurité des fournisseurs pendant les premiers mois de la pandémie.

Les dépenses d'infrastructure ont été relativement limitées par rapport aux autres provinces de l'Ouest, soit 140 \$ par personne, bien qu'elles soient plus importantes qu'au Québec ou en Ontario. Elles ont été principalement provinciales, le gouvernement fédéral n'ayant contribué que 21 % des fonds. Les programmes de la province ont compté sur 196 millions de dollars pour des initiatives prioritaires en matière de logement et d'autres projets de moindre envergure financés dans le cadre du fonds de relance économique de 1,5 milliard de dollars distribué à l'automne 2020.

# Conclusion

APRÈS UNE ANNÉE très éprouvante, les estimations des coûts pour combattre les répercussions de la COVID-19 se stabilisent. La présente mise à jour de notre rapport de janvier 2021 fournit des estimations plus claires de ce que les gouvernements fédéral et provinciaux ont dépensé et prévoient dépenser afin de compenser les répercussions sanitaires et économiques de la pandémie, notamment en clarifiant les estimations des programmes initiaux de 2019–2020 et 2020–2021 et les estimations des mesures budgétées pour 2021–2022.

D'une manière générale, le rapport d'aujourd'hui montre de nouveau que la grande majorité des coûts de la lutte contre la COVID-19 a été supportée par Ottawa. En effet, le gouvernement fédéral a assumé les coûts directement, par l'entremise de son propre soutien direct aux particuliers et aux entreprises, ainsi que par l'achat des vaccins. Il a également créé d'importants transferts ponctuels aux provinces pour compenser les coûts dans des domaines de compétence provinciale, comme la santé, l'éducation, les services de garde d'enfants et le soutien aux municipalités.

Les provinces ont aussi contribué de leurs propres fonds, mais de manière beaucoup plus faible. Cela impliquait, dans certains cas, d'égaliser la contribution fédérale et, dans d'autres, de créer leurs propres programmes, indépendamment des programmes fédéraux. Mais ne nous y trompons pas : le déficit fédéral de 354 milliards de dollars de 2020–2021 aurait été, dans d'autres cas de figure, un déficit des provinces, des ménages ou des entreprises, n'eût été de tout le soutien fédéral dont ces secteurs ont bénéficié –

et qui a représenté en bout de ligne 86 % de l'ensemble du soutien direct lié à la COVID-19.

Ce rôle, le gouvernement fédéral peut le jouer, et il doit le jouer. Le Canada a accès à des taux d'intérêt plus bas, il était moins endetté que les provinces au début de la crise et il a une ligne directe avec la Banque du Canada pour administrer un tel déficit. L'important pouvoir fiscal du gouvernement fédéral – une des plus grandes économies de la planète – s'est trouvé pleinement mis en évidence pendant la crise. Le résultat net a été que les particuliers et les entreprises ont été soutenus pendant la pandémie, que le système de santé du Canada a été considérablement renforcé dans sa capacité à protéger la santé publique, et que les caisses des provinces ont été préservées d'un profond choc financier. Parallèlement, l'aide fédérale a permis de limiter les faillites d'entreprises et de maintenir les chômeurs à flot jusqu'à la reprise de l'économie.

Pendant que l'énergique campagne de vaccination permet aux économies provinciales de rouvrir de plus en plus, il convient de ne pas sous-estimer les répercussions à long terme de la COVID-19. Il y aura presque certainement des pertes d'emploi permanentes dans certains secteurs, et la crise a mis en évidence des lacunes dévastatrices dans notre filet de sécurité sociale. Grâce à un nouveau plan national, certains secteurs, comme les services de garde d'enfants, bénéficient de nouvelles initiatives importantes pour tenter de combler ces lacunes. Mais concernant d'autres lacunes, comme le taux de mortalité désastreux dans les établissements de soins de longue durée, peu d'initiatives à long terme sont prévues pour empêcher cela de se reproduire à l'avenir. En ce sens, le rétablissement de la COVID-19 est loin d'être terminé. La crise a mis en lumière d'importantes leçons qui auraient dû être tirées, parfois au prix d'un lourd tribut personnel pour les Canadiens. Le défi pour tous les paliers de gouvernement est de tirer ces leçons afin d'être mieux préparés à de nouvelles crises à l'avenir.

# Méthodologie

COMME POUR LE rapport de janvier, notre rapport d'aujourd'hui fait un suivi des mesures liées à COVID-19 telles qu'elles apparaissent dans les budgets fédéral et provinciaux et dans d'autres états financiers des exercices 2019–2020 à 2021–2022. Sauf indication contraire, tous les chiffres de ce rapport correspondent à la somme de ces trois exercices. Il peut s'agir soit d'augmentations des dépenses, soit de diminutions volontaires des revenus (réductions d'impôt, par exemple). Toutefois, ce rapport ne tient pas compte des diminutions de revenus non intentionnelles, comme la diminution des recettes fiscales attribuable à la baisse de l'activité économique. Les mesures de soutien à la liquidité, telles que les prêts ou le report des versements d'impôt, ont fait l'objet d'un suivi mais, de manière générale, elles ne sont pas incluses au-delà des tableaux récapitulatifs initiaux. Seules les implications fiscales de ces mesures, comme la partie remise de dette des programmes de prêts, sont incluses en tant que « mesures directes ».

Une ventilation des mesures est effectuée entre celles qui sont exclusivement fédérales, y compris les transferts fédéraux aux provinces que ces dernières dépensent ensuite, et les mesures provinciales nettes, qui excluent les transferts fédéraux. Les dépenses sont classées en plusieurs grandes catégories afin d'illustrer les approches différentes des provinces. En règle générale, le présent rapport n'a pas accès aux chiffres réels des variations des dépenses et des revenus des gouvernements. Il s'appuie plutôt sur les montants budgétés, bien que pour 2019–2020 et 2020–2021, les montants publiés dans les budgets devraient être assez proches des chiffres réels, puisque ces

exercices étaient clos au moment d'aller sous presse. Pour 2021–2022, nous nous basons sur les montants budgétisés pour les programmes puisque nous n'en sommes qu'à la moitié de l'exercice. Le coût réel de ces mesures pourrait être différent lorsque les chiffres finaux seront publiés, compte tenu de divers facteurs tels que les taux de participation aux programmes ou la quatrième vague de COVID-19.

Toutes les mesures fédérales sont attribuées aux provinces. Lorsque le montant attribué est clair, comme un transfert ou l'utilisation connue d'un programme tel la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), les valeurs connues sont utilisées. Lorsque le montant de l'attribution n'est pas connu, une variable de substitution est utilisée pour répartir les dépenses fédérales destinées aux provinces. Par exemple, la valeur des vaccins achetés par le gouvernement fédéral est attribuée aux provinces en fonction du nombre d'habitants.

Comparativement au rapport de janvier 2021, nous disposons aujourd'hui d'estimations plus claires pour les dépenses de 2021–2022, tant au palier fédéral que provincial. Le coût des programmes peut être estimé plus clairement, en particulier dans le secteur de la santé, et les projections sont également plus claires. Dans les documents budgétaires du printemps 2021, les mesures liées à la COVID-19 – en particulier les dépenses – ont généralement été dissociées de manière plus transparente des activités gouvernementales courantes, ce qui permet des estimations plus claires. Le rapport d'aujourd'hui offre donc une fondation plus claire pour inclure certaines mesures et en exclure d'autres, en fonction des définitions que les gouvernements eux-mêmes donnent de leurs mesures à durée limitée liées à la COVID-19. [Une liste complète des programmes COVID-19 fédéraux et provinciaux est disponible ici.](#)

# Annexe

LES DÉPENSES FÉDÉRALES ont été attribuées aux provinces au moyen de diverses méthodes. Ces méthodes correspondent en général à celles qu'utilise le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario,<sup>15</sup> qui a effectué un examen similaire des mesures liées à la COVID-19 en Ontario. La méthode de répartition des dépenses fédérales dans les divers cas est disponible sur demande auprès de l'auteur. Dans certains cas, la répartition réelle par province est connue et, le cas échéant, les montants réels sont utilisés. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne l'Accord sur la relance sécuritaire, dont les montants par province sont publiés.<sup>16</sup> Par ailleurs, lorsque la répartition finale n'est pas connue, des approximations sont utilisées. À titre d'exemple, les montants réels de PCU reçus par province ne sont pas connus, contrairement au nombre de bénéficiaires par province.<sup>17</sup> Dans d'autres cas, des approximations plus larges sont utilisées, comme par exemple pour l'utilisation du financement destinés au secteur du transport aérien, dont la répartition par province n'est pas connue. Dans ce cas, la ventilation du PIB du transport aérien par province en 2019 est utilisée.<sup>18</sup>

Les principaux transferts fédéraux aux provinces sont présentés aux tableaux 4 et 5. Bon nombre de ces transferts sont en lien avec l'Accord sur la relance sécuritaire. Les transferts effectués pendant la pandémie ne s'assortissaient que de grandes lignes quant à la façon dont les provinces devaient les utiliser. En général, l'utilisation exacte de l'argent fédéral n'est pas connue. Il n'y a pas encore eu de vérification de concordance publique complète entre les fonds fédéraux versés et les initiatives provinciales spé-

cifiques que ces fonds ont financées. Dans le présent rapport, les mesures provinciales sont associées au volet de soutien fédéral le plus susceptible d'y correspondre, le cas échéant. Par ailleurs, il n'y a pas eu de soutien fédéral clair pour certains programmes provinciaux. Les provinces pourraient avoir dépensé plus que ce qu'elles ont reçu du gouvernement fédéral dans des domaines en particulier; dans ces cas, les dépenses provinciales sont compensées jusqu'à ce que les fonds fédéraux soient entièrement dépensés.

Le tableau 6 présente les principales sources utilisées pour ce rapport. Ces sources (généralement les principales mises à jour budgétaires et financières) sont complétées par des informations supplémentaires provenant de communiqués de presse et de documents d'information. Les sources spécifiques des estimations et les détails de chacune des mesures liées à la COVID-19 sont disponibles dans l'ensemble complet de données (<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1RQFb3cudEK1slAYl6TSM7MaoLtq3pV335jUol-G8OVyQ/edit#gid=815493500>).

**TABLEAU 6** Sources provinciales et fédérales

Province	Titre (hyperlien)	Date de publication
Alberta	<a href="#">Alberta's Recovery Plan</a>	2020-06-29
Alberta	<a href="#">2020–2021 First Quarter Fiscal Update and Economic Statement</a>	2020-08-27
Alberta	<a href="#">2020–2021 mid-year Fiscal Update and Economic Statement</a>	2020-11-24
Alberta	<a href="#">2021–2022 Budget (Fiscal plan 2021–24)</a>	2021-02-25
Colombie-Britannique	<a href="#">Backgrounder: Budget allocation</a>	2020-09-09
Colombie-Britannique	<a href="#">Summary of COVID-19 pandemic funding allocations and other financial relief measures (Auditor General of British Columbia)</a>	2020-09-11
Colombie-Britannique	<a href="#">First Quarterly Report: 2020/21 Economic Outlook and Financial Forecast &amp; Three Month Results April – June 2020</a>	2020-10-10
Colombie-Britannique	<a href="#">BC's Economic Recovery Plan</a>	2020-10-17
Colombie-Britannique	<a href="#">Fall 2020 Economic and Fiscal Update</a>	2020-12-17
Colombie-Britannique	<a href="#">Budget 2021: A Stronger BC, for Everyone</a>	2021-04-20
Fédéral	<a href="#">Portrait économique et budgétaire 2020</a>	2020-07-08
Fédéral	<a href="#">Énoncé économique de l'automne 2020</a>	2020-11-30
Fédéral	<a href="#">COVID-19 : Analyses du DPB – Évaluations des coûts</a>	En cours
Fédéral	<a href="#">Plan d'intervention économique du Canada à l'égard de la COVID-19</a>	En cours
Fédéral	<a href="#">Budget 2021 : Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience</a>	2021-04-20
Manitoba	<a href="#">Economic and Fiscal Update: Assessing the impact of COVID-19 in Manitoba</a>	2020-06-30
Manitoba	<a href="#">Projected 2020 2021 uptake of manitoba COVID-19 programs for the business and non-profit sectors</a>	2020-09-30
Manitoba	<a href="#">Manitoba 2020/21 First Quarter Report Fiscal and Economic Update</a>	2020-09-30
Manitoba	<a href="#">Manitoba 2020/21 Mid-Year Report – Fiscal and Economic Update</a>	2020-12-17
Manitoba	<a href="#">Budget 2021: Protecting Manitobans Advancing Manitoba</a>	2021-04-07
Nouveau-Brunswick	<a href="#">Ministère des Finances et du Conseil du Trésor, Compte rendu financier et économique, premier trimestre 2020–2021</a>	2020-08-07
Nouveau-Brunswick	<a href="#">Ministère des Finances et du Conseil du Trésor, Compte rendu financier et économique, deuxième trimestre 2020–2021</a>	2020-11-12
Nouveau-Brunswick	<a href="#">Ministère des Finances et du Conseil du Trésor, Compte rendu financier et économique, troisième trimestre 2020–2021</a>	2021-02-16
Nouveau-Brunswick	<a href="#">Budget principal 2021–2022</a>	2021-06-20
Nouveau-Brunswick	<a href="#">Budget 2021–2022 : Ensemble, réimaginons le Nouveau-Brunswick</a>	2021-06-20
Terre-Neuve-et-Labrador	<a href="#">Fiscal update 2020–2021</a>	2020-07-24
Terre-Neuve-et-Labrador	<a href="#">Budget 2020: Technical Briefing</a>	2020-09-30
Terre-Neuve-et-Labrador	<a href="#">Newfoundland and Labrador: Estimates of the program expenditure and revenue of the consolidated revenue fund 2020–2021</a>	2020-09-30
Terre-Neuve-et-Labrador	<a href="#">Newfoundland and Labrador: Budget 2021</a>	2021-05-31
Nouvelle-Écosse	<a href="#">July 2020 Budget Forecast Update</a>	2020-07-29
Nouvelle-Écosse	<a href="#">2020 Financial Report: Auditor General</a>	2020-12-01
Nouvelle-Écosse	<a href="#">Forecast Update December 17, 2020</a>	2020-12-17
Nouvelle-Écosse	Summary of 2020–2021 COVID-19 Response (Fact sheet) NS Finance and Treasury Board	2020-12-17

Province	Titre (hyperlien)	Date de publication
Nouvelle-Écosse	<a href="#">Nova Scotia Budget 2021–2022</a>	2021-03-25
Ontario	<a href="#">Mise à jour économique et financière de mars 2020</a>	2020-03-25
Ontario	<a href="#">Plan d'action de l'Ontario 2020 contre la COVID-19</a>	2020-03-25
Ontario	<a href="#">Mesures fédérales et provinciales de réponse à la COVID-19 (Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario)</a>	2020-09-10
Ontario	<a href="#">Gouvernement de l'Ontario, Plan de préparation de l'automne en matière de santé, de soins de longue durée et d'éducation Protéger les Ontariens – Se préparer à de futures vagues de COVID-19</a>	2020-09-30
Ontario	<a href="#">Budget de l'Ontario de 2020 : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance</a>	2020-11-05
Ontario	<a href="#">Finances du troisième trimestre de 2020–2021</a>	2021-02-10
Ontario	<a href="#">Budget de l'Ontario 2021 – Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie</a>	2021-03-24
Île-du-Prince-Édouard	<a href="#">Prince Edward Island: COVID-19 Response</a>	2020-05-26
Île-du-Prince-Édouard	<a href="#">2020–2021 Estimates of Revenue and Expenditures</a>	2020-06-17
Île-du-Prince-Édouard	<a href="#">Budget Address 2020</a>	2020-06-17
Île-du-Prince-Édouard	<a href="#">Fall fiscal update 2020–2021</a>	2020-09-30
Île-du-Prince-Édouard	<a href="#">2021–2022 provincial budget</a>	2021-03-12
Québec	<a href="#">Portrait de la situation économique et financière du Québec pour 2020–2021</a>	2020-06-19
Québec	<a href="#">Le point sur la situation économique et financière du Québec : automne 2020</a>	2020-11-12
Québec	<a href="#">Plan budgétaire 2021–2022</a>	2021-03-25
Saskatchewan	<a href="#">Saskatchewan Provincial Budget 20–21</a>	2020-06-15
Saskatchewan	<a href="#">COVID-19 Response Finance Budget Backgrounder</a>	2020-06-15
Saskatchewan	<a href="#">First quarter budget update and medium-term outlook 20–21</a>	2020-08-27
Saskatchewan	<a href="#">2020–2021 Mid-Year Report</a>	2020-11-27
Saskatchewan	<a href="#">Budget 2021</a>	2021-04-06

# Notes

**1** David Macdonald, *Régler la note : Un compte rendu complet des mesures fédérales et provinciales prises en matière de COVID-19 en 2020*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2021 (<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/regler-la-note>).

**2** La liste complète des sources de ce rapport est reproduite en annexe.

**3** Voir le tableau 3.9 du budget 2021 de l'Ontario.

**4** Voir le sommaire fiscal à la page 20 du budget 2021 de l'Alberta (en anglais seulement).

**5** <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/media-newsroom/news-releases/2020/canada-rapidly-create-affordable-housing-support-homeless>.

**6** Pour plus de détails, consulter Infrastructure Canada, *Investir dans la résilience des collectivités face à la COVID-19*, <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/COVID-19-resilience-fra.html>.

**7** Le budget provincial de la Saskatchewan pour 2021-2022 indique, à la page 48, que la province a reçu 53 millions de dollars du « Fonds de soutien aux travailleurs essentiels » fédéral et que le coût total du « Saskatchewan Temporary Wage Supplement Program » est de 56 millions de dollars (voir le tableau de la page 18). Par conséquent, la contribution provinciale a été de 3 millions de dollars ( $56 - 53 = 3$ ). Sur le coût total du programme de 56 millions de dollars, la province a versé une contrepartie de 5 % ( $3/56 = 5,3\%$ ).

**8** La réponse à la demande d'accès à l'information FIN 07.21G du 7 mai 2021 au ministère des Finances de la Saskatchewan indique qu'au 31 mars 2021, pour deux périodes d'admissibilité du « Saskatchewan Temporary Wage Supplement Program », des paiements de 400 \$ avaient été versés à 84 955 bénéficiaires, ce qui représente 33,982 millions de dollars distribués ( $400 \$ \times 84\,955 = 33\,982\,000 \$$ ).

**9** Remarque : Les valeurs en rouge correspondent aux programmes de SLD insuffisamment différenciés des dépenses en santé en général. Dans ces cas, tout montant non couvert par d'autres transferts de santé est imputé à la sécurité des SLD.

**10** Voir les pages 44 et 45 de Gouvernement du Manitoba, « Protecting Manitobans Advancing Manitoba: Budget 2021 » (en anglais seulement).

- 11 Voir la ligne « Major Infrastructure Stimulus » à la page 11 du budget 2020.
- 12 [https://www.saskparty.com/factcheck\\_4billionmissing](https://www.saskparty.com/factcheck_4billionmissing).
- 13 Voir la ligne « Saskatchewan Capital Plan » à la page 18 du budget 2021 2022.
- 14 Voir la page 3 de « Municipal Operating Support Transfer (MOST): Program Guidelines », gouvernement de l'Alberta, <https://open.alberta.ca/dataset/00782aef-6dfc-4432-a9de-10faafa0261a/resource/82a01b37-3f2f-475c-9a22-61e818e641aa/download/ma-municipal-operating-support-transfer-most-program-guidelines-2020.pdf> (en anglais seulement).
- 15 Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, Mesures fédérales et provinciales en réponse à la COVID-19, 10 septembre 2020.
- 16 Voir les annexes des lettres de réponse des provinces concernant l'Accord sur la relance sécuritaire, <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/services/accord-relance-securitaire.html>.
- 17 Statistiques sur la Prestation canadienne d'urgence, 4 octobre 2020, EDSC <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/reclamations-rapport.html>.
- 18 Pour ce cas, voir Statistique Canada, [Tableau 36-10-0402-01, Produit intérieur brut \(PIB\) aux prix de base, par industries, provinces et territoires \(× 1 000 000\) pour le sous-secteur 481 du SCIAN](#).



**CCPA**

CANADIAN CENTRE  
for POLICY ALTERNATIVES  
CENTRE CANADIEN  
de POLITIQUES ALTERNATIVES